

étudier à Toulon



GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr



→ Sommaire du Guide de l'Étudiant

ÉDITO	3
de M. Hubert FALCO, Maire de Toulon	
ÉDITO	4
de M. Robert CAVANNA, Adjoint au Maire	
ÉTUDIER	6
GÉRER SON BUDGET	60
SE LOGER	70
TRAVAILLER	86
SE SOIGNER	102
SE NOURRIR	110
SE DÉPLACER	112
SE DISTRAIRE	122
INFOS PRATIQUES	134

→ Edito du Maire

Même si l'histoire universitaire de Toulon est assez récente, les étudiants sont aujourd'hui un des leviers du développement économique de notre agglomération...

Le choix proposé est désormais très large : du cycle court au cycle long, (Université, BTS, IUT, prépa), dans des domaines aussi variés que les sciences, l'économie, le commerce, l'hôtellerie, la communication, la robotique, le numérique, le management, les langues, le droit...).

Après l'agrandissement de l'Université de Toulon en centre-ville par l'implantation d'Ingémédia dans un magnifique bâtiment à l'architecture audacieuse, c'est maintenant le Quartier de la Connaissance et du Numérique, à Chalucet qui est en train de sortir de terre et qui proposera bientôt un ensemble de structures dédiées aux étudiants (école de commerce, école d'art, médiathèque...), ouvert sur le plus beau jardin de la ville.

Au-delà de l'excellence de l'enseignement, la ville déploie de nombreux efforts pour faciliter le parcours des étudiants, accompagner leurs études et leur permettre de se réaliser pleinement, ne serait-ce qu'en favorisant la construction de logements étudiants mais aussi en développant tous les outils nécessaires à de brillantes études, en allant du développement des nouvelles technologies jusqu'au soutien de l'émergence d'une culture « underground » en passant par la création de Fablab et autres ruches digitales. En effet, le cadre de vie constitue un élément essentiel pour des études réussies !

Ce guide va vous aider à vous orienter tout au long de l'année, tant à l'intérieur du campus, qu'à l'extérieur. Études, mais aussi logement, transports, loisirs, sports, vie sociale, santé, il contient toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

N'hésitez pas aussi à pousser la porte de la Maison de l'Étudiant où une équipe de professionnels dynamiques et compétents vous attend...

Je vous souhaite une bonne année universitaire et j'espère que vous trouverez à Toulon toutes les conditions de votre réussite professionnelle et de votre épanouissement personnel.

Soyez fiers de faire vos Études à Toulon !

Hubert FALCO

*Sénateur-Maire de Toulon
Ancien Ministre*



↳ Edito de l'adjoint au Maire

Chers Étudiants,

Vous avez choisi de poursuivre vos études à Toulon et je vous en félicite.

Depuis de nombreuses années la « Maison de l'Étudiant », service municipal, est le partenaire des étudiants de l'agglomération toulonnaise.

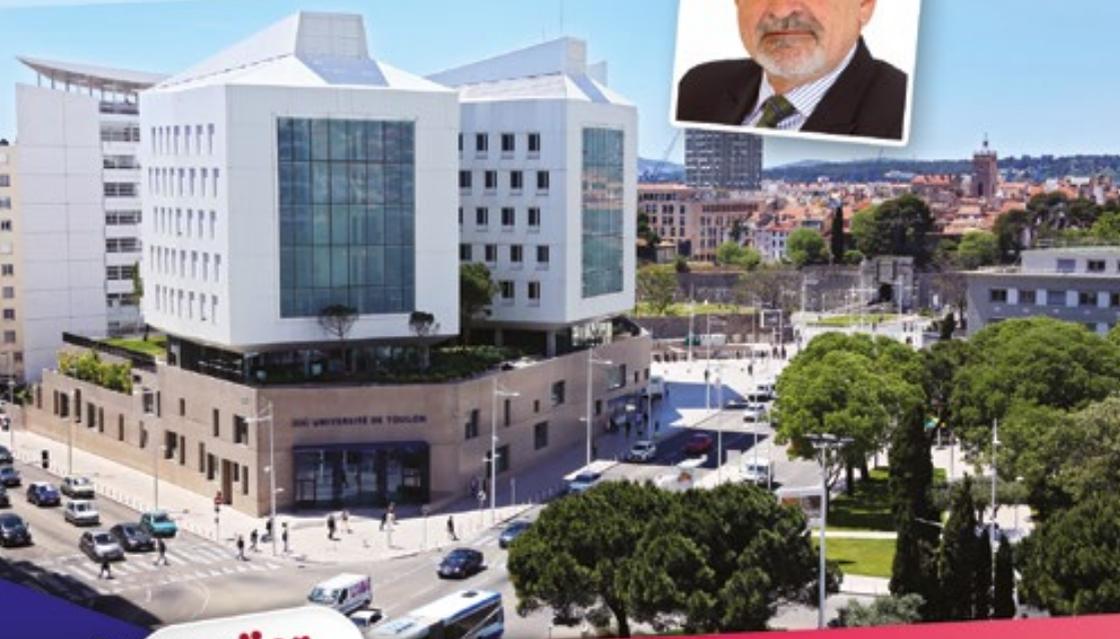
En même temps que l'Université de Toulon développe son implantation en centre-ville (Campus Porte d'Italie) et ses enseignements, la Ville accompagne les étudiants dans leurs activités extra universitaires en facilitant leurs conditions de vie et intégration : recherche d'un job, d'un logement, d'informations, besoin des services Internet, ateliers ... La « Maison de l'Étudiant » met donc à votre disposition de très nombreux services.

Je vous invite à rencontrer cette équipe dynamique dès la rentrée universitaire et vous laisse découvrir ce guide en espérant qu'il facilitera vos démarches dans votre vie d'étudiant.

À très bientôt

Robert CAVANNA

*Adjoint au Maire
Délégué à l'Enseignement Supérieur*



**étudier
à Toulon**

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

↳ Ville de Toulon > www.toulon.fr

Ce Guide a été réalisé par La Maison de l'Étudiant.

La Maison de l'Étudiant est un service municipal de proximité destiné à faciliter l'intégration des étudiants dans la ville.

Elle a pour objectif d'aider les 18-25 ans dans tous les aspects de la vie quotidienne.

C'est un lieu d'informations ouvert à tous avec des outils pratiques :

- un point Accueil – Infos
- une documentation en libre accès, sur tous les sujets de la vie quotidienne : logements, jobs, santé, sports, loisirs, études, transports
- des infos culturelles : concerts, spectacles, sorties, festivals, expos peintures
- un espace multimédia de 8 postes
- un service spécialisé : offres de jobs, présentation devant les employeurs, lettres de motivation, CV
- un service Logements privés

Par définition, le terme « Étudiant » regroupe les personnes inscrites dans un établissement relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur (université, classe prépa, BTS).

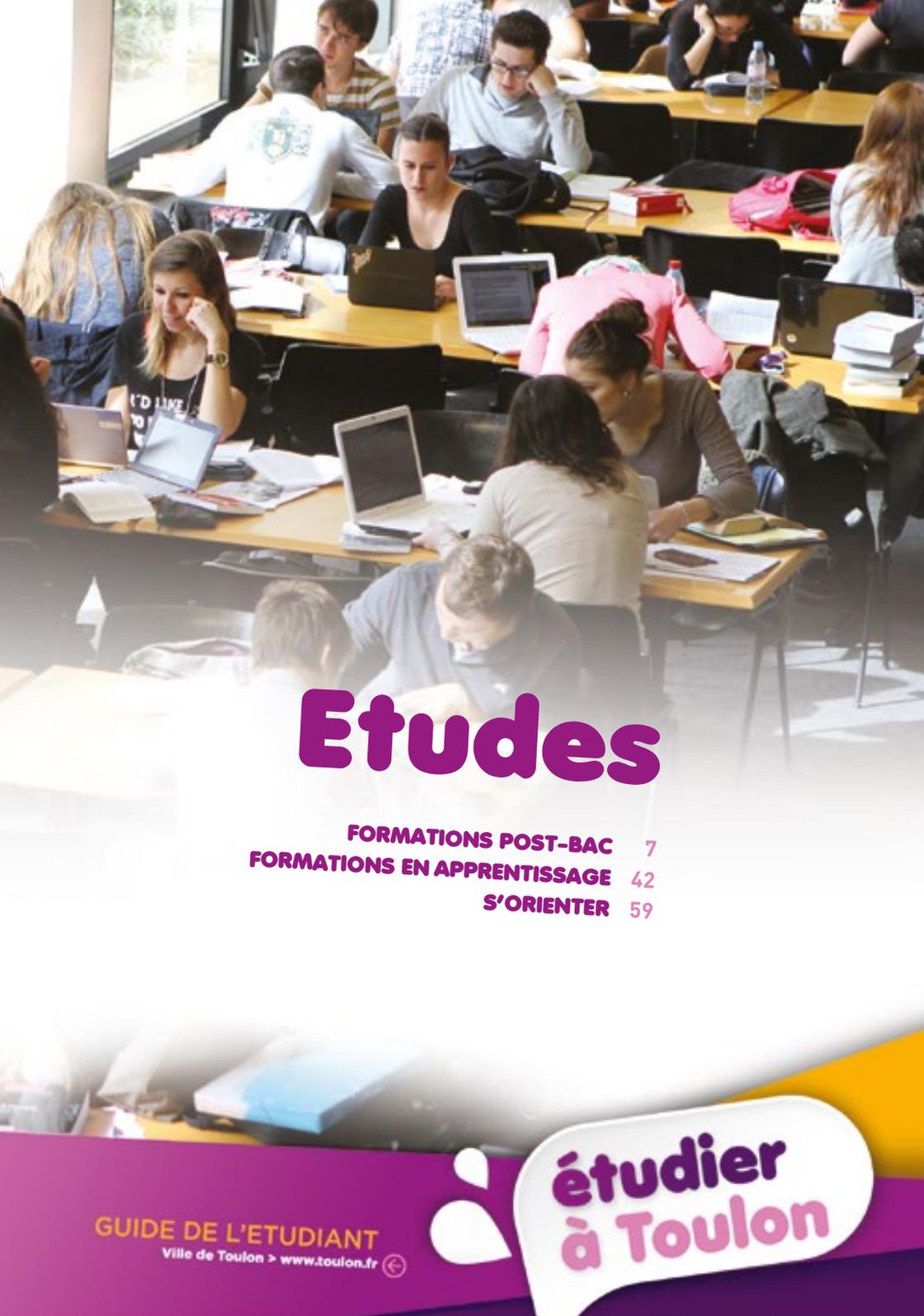
En décembre 2011, un statut d'« Étudiant des Métiers » a été créé pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

L'équipe de la Maison de l'Étudiant est heureuse d'accueillir cette nouvelle catégorie d'étudiants depuis la rentrée 2013.

Ce guide recense les principaux renseignements demandés par un étudiant concernant ses études, son logement, sa recherche de jobs, ses soins, son orientation, ses déplacements et ses divertissements sur le territoire de la Ville de Toulon et de son agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Enfin, l'équipe de la Maison de l'Étudiant adresse un message de bienvenue aux nouveaux étudiants et leur souhaite une excellente année universitaire.





Etudes

FORMATIONS POST-BAC	7
FORMATIONS EN APPRENTISSAGE	42
S'ORIENTER	59

Formations Post-BAC

Université, formation technologique, préparation à une grande école, le choix de l'orientation «post-bac» est décisif pour l'avenir de tout futur bachelier.

Pour bien réussir sa rentrée et préparer la suivante, voici un panorama de l'offre de formation initiale sur le territoire de l'agglomération. Des métiers de la mer au commerce international, en passant par des BTS Hôtellerie, Communication Visuelle ou des diplômes d'ingénieurs, l'enseignement après le bac sur les communes de l'agglomération offre un choix de qualité dans des domaines très divers.

Important : L'Université de Toulon s'est agrandie à la rentrée 2014-2015, puisqu'elle s'est enrichie d'un - Campus Porte d'Italie - dans le centre-ville de Toulon, avenue Roger Decouvoux 83000 TOULON qui accueille dans le domaine de la Formation :

- L'UFR Sciences Economiques et de Gestion
- L'Institut d'Administration des Entreprises
- L'UFR Ingémédia - Sciences de l'Information et de la Communication

Dans le domaine de la Recherche : des laboratoires en Droit Economique et Sciences Humaines et Sociales ainsi que la plateforme Télomédia.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements.

Lexique des abréviations :

B.T.S : Brevet de Technicien Supérieur (BTSA : Agricole)

C.A.P.E.S : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire

C.P.G.E : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

D.U.T : Diplôme Universitaire de Technologie

D.E.U.S.T : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

D.E : Diplôme d'Etat

I.A.E : Institut d'Administration des Entreprises

I.F.V.P.S : Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

L.E.A : Langues Etrangères Appliquées

L.L.C : Langues Littéraires et Civilisations

L.L.C.E.R : Langues Littéraires et Civilisations Etrangères et Régionales

P.C.E.M : Premier Cycle d'Etudes Médicales

S.T.A.P.S : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

S.T.M.H : Sciences et Technologie du Mouvement Humain

T.A.I.S. : Techniques et Activités de l'Image et du Son

U.F.R : Unité de Formation et de Recherche

Formations Post-BAC



Agriculture - Agroalimentaire.....	9
Art - Culture - Audiovisuel.....	9
Commerce - Immobilier - Management.....	11
Droit - Science Politique.....	14
Économie - Gestion - Finances - Comptabilité.....	16
Enseignement.....	20
Hôtellerie - Restauration - Tourisme.....	23
Environnement - Aménagement - Propreté.....	25
Industries.....	26
Information - Communication.....	28
Ingénieur.....	30
Lettres - Langues - Sciences Humaines.....	32
Santé - Social - Soins Esthétiques.....	33
Sciences et Techniques - Informatique.....	36
Sports.....	39

AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE

BTSA Production Horticole

Lycée Agricampus
32, chemin St Lazare
83400 HYERES
Tél. 04.94.01.35.55
legta.hyeres@educagri.fr
www.hyeres.agricampus.educagri.fr

BTS Viticulture Œnologie

Lycée Agricampus
32, chemin St Lazare
83400 HYERES
Tél. 04.94.01.35.55
legta.hyeres@educagri.fr
www.hyeres.agricampus.educagri.fr

BTSA Technico-Commercial

Lycée Agricampus
32, chemin St Lazare
83400 HYERES
Tél. 04.94.01.35.55
legta.hyeres@educagri.fr
www.hyeres.agricampus.educagri.fr

ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques), Spécialité : Art

Ecole supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infoesatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques), Spécialité : Design d'Espace ou Design d'Auteur

Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infoesatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques), Spécialité : Design de l'objet

Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infoesatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr



ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique), Spécialité : Art

Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infosatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

MSC Innovation et Design Thinking

Kedge Business
Campus de la grande Tourrache
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

Diplôme d'Etudes Chorégraphiques

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
cnrr.tpm-agglo.fr

Diplôme d'Etudes Musicales

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
cnrr.tpm-agglo.fr

Classe d'Art Dramatique

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
cnrr.tpm-agglo.fr

BTS Design d'Espace

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design de Produits

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design Graphique, Option : Communication et Médias Imprimés

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design Graphique, Option : Communication et Médias Numériques

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

MANAA : Mise à Niveau en Arts Appliqués

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

Licence Professionnelle Management de Projets artistique et culturel

UFR Lettres et Sciences humaines
Av. de l'université - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Design du web

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

DUT Techniques de commercialisation

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.16
secretariat.tc@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

BTS Commerce international

Lycée du Coudon
Avenue Toulouse Lautrec
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.65.32
btscicoudon83@aol.com
www.btscicoudon83.com

BTS Technico-Commercial

IFPM
68, Allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Technico-Commercial, Option : Commercialisation de Biens et Services Industriels

Lycée Beaussier – place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Management des Unités commerciales

Lycée Beaussier – place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Unités Commerciales

Lycée Jean Aicard
Avenue Gallieni
83400 HYERES
Tél. 04.94.12.80.50
www.ac-nice.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Lycée Marie France (privé sous contrat)

220, avenue Marcel Castié
83000 TOULON
Tél. 04.94.41.63.01
www.lyceemariefrance.fr

BTS Assistant de Manager européen

Lycée Beaussier
Place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Assistant de Manager

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

BTS Négociation et Relation Client

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue
Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Commerce international

Lycée Notre Dame
29, bd Abbé Duployé
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.31.28
ce.0830100h@ac-nice.fr
www.notredame83.fr

BTS Professions Immobilières

Lycée Beaussier – Place Galilée – 83500
LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Professions Immobilières

CAPFORMA
CCIV Toulon
3, rue Hippolyte Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.40
enseignement.var.cci.fr

Euromed Bachelor

Kedge Business School
ZI Toulon Est
Lycée de la Grande Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Gestionnaire d'unité commerciale

CAPFORMA
ECD/IPC (privé)
3 Rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Master Sciences Ingénieur d'Affaires

Kedge Business School
Lycée de la Grande Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

Licence Professionnelle Assurance, Banque et Finance, Spécialité : Bancassurance

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.16
maumet@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Vendeur Conseiller Commercial

CAPFORMA
CCIV Toulon
3 rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Gestionnaire d'unité commerciale et Distribution

CAPFORMA
CCIV Toulon
3 Rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Gestionnaire d'unité commerciale vins et spiritueux

CCIV Toulon
3 Rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Attaché Commercial

CCIV Toulon
3 Rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr



DROIT - SCIENCES POLITIQUES

Licence Droit

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Activités Juridiques, Spécialité : Gestion Immobilière

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Activités Juridiques, Spécialité : Assistant Gestion de la paie et des Relations du Travail

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Personne et Procès, Spécialité : Droit des Contentieux

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Personne et Procès, Spécialité : Droits Fondamentaux

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit et Gestion du Patrimoine

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit Notarial

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit de la Banque

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

DROIT - SCIENCES POLITIQUES

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit des Contrats

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit et Gestion des per- sonnes du secteur Sanitaire et Social

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Carrières Publique, Spécialité : Droit et Gestion des Collectivités Territoriales

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Carrières Publiques, Spécialité : Environnement et Gestion du Territoire

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Entreprise et Patrimoine, Spécialité : Droit Social

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Personne et Procès, Spécialité : Protection de la Personne

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Carrières Publiques, Spécialité : Sécurité et Défense

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Capacité en Droit

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.18
capacitedroit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Préparation aux Concours de la Fonction Publique

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
concoursadministratif@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Préparation à l'examen d'accès au CRFPA et au concours d'entrée à l'ENM

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.13
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Classe Préparatoire Economique et Commerciale, Option : Economique

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Assistant de Gestion de PME - PMI à référence européenne

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
ce.0831243a@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Assistant de Gestion de PME - PMI

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.ac-nice.fr

BTS Banque, Option : Marché des Particuliers

Lycée du Coudon - Av. de Toulouse Lautrec - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.65.00
www.ac-nice.fr

BTS Banque, Option : Marché des Particuliers

Lycée du Coudon - Av. de Toulouse Lautrec - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.65.00
www.ac-nice.fr

Assistant(e) de Direction(s)

CAPFORMA
CCIV Toulon
3, rue Hippolyte Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.40
enseignement.var.cci.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Attaché Commercial Banque et Assurances

CAPFORMA
CCIV Toulon
3, rue Hippolyte Duprat
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.81.40
enseignement.var.cci.fr

BTS Assistant de Manager

Lycée Beaussier - Place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
www.ac-nice.fr

BTS Assistant de Manager

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.ac-nice.fr

BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

Lycée la Grande Tourrache
450, Avenue Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.00
www.lyceetourrache.com

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Spécialité : Finance Comptabilité

IUT de Toulon
Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Spécialité : Petites et Moyennes Organisations

IUT de Toulon - av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Economie

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.94.14.28.76
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Licence de Gestion

IAE
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Licence Professionnelle métier de la Gestion et de la Comptabilité - Spécialité : Gestion Comptable et Financière

IAE
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr

Licence Professionnelle Management des Organisations Spécialité : Management de la Qualité

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Management des Organisations - Spécialité : Entrepreneuriat

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Management des Organisations - Spécialité : Gestion des Ressources Humaines et Conduite de Projet

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Master Développement Economique - Spécialité : Entreprise, Développement et Territoire

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.94.14.28.76
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Développement Economique - Spécialité : Macroéconomie Financière et Développement

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.94.14.28.76
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Master Développement Economique - Spécialité : Commerce International Equitable et Développement

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON

Tél. 04.94.14.28.76
ufrscecoco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Monnaie Banque Finance Assurance – Spécialité : Conseiller Spécialisé Banques et Assurances

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.23.04
ufrscecoco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Sciences du Management - Spécialité : Finance d'Entreprise et Contrôle de Gestion (FECG)

IAE - Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr

Master Sciences de Management - Spécialité : Qualité et Contrôle Interne (QCI)

IAE - Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr

Master Sciences du Management - Spécialité : Développement Stratégique et Durable des Organisations (DSDO)

IAE - Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr

Master Administration des Entreprises

IAE - Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.02
iae-toulon@univ-tln.fr



ENSEIGNEMENT

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd Degré, Spécialité : Mathématiques

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

59, allée Emile Pratali
83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Espagnol

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Spécialité : Anglais

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Lettres

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Sciences Physiques

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Sciences et Vie de la Terre

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Sciences et Technologies de l'industrie et du Développement Durable

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Eco gestion, SES

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

ENSEIGNEMENT

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Lettres - Histoire

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Philosophie

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Histoire-Géographie

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Musique

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : EPS

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Spécialité : Lettres

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Enseignement, Education et Formation, Spécialité : Enseignement primaire et Intervention en milieu Éducatif

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 La Seyne sur Mer

Tél : 04 94 10 98 50

www.espe-nice-toulon.fr

Master Enseignement et Formation, Spécialité : Optimisation et Physique Mathématique

UFR Sciences et Techniques

Av. de l'université

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.23.74

ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

BTS Hôtellerie Restauration, Option : Art Culinaire, Art de la Table et du Service

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON

Tél. 04.94.09.70.80

0831453d@ac-nice.fr

www.lycee-hotelier-toulon.com

BTS Tourisme

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON

Tél. 04.94.09.70.80

0831453d@ac-nice.fr

www.lycee-hotelier-toulon.com

BTS Hôtellerie Restauration Classe de mise à niveau

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON

Tél. 04.94.09.70.80

0831453d@ac-nice.fr

www.lycee-hotelier-toulon.com

BTS Hôtellerie Restauration - Option : Mercatique et Gestion Hôtelière

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON

Tél. 04.94.09.70.80

0831453d@ac-nice.fr

www.lycee-hotelier-toulon.com

Assistant Manager Hôtellerie Restauration Tourisme

CAPFORMA
CCIV TOULON
3 rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON

Tél. 04.94.22.81.40

enseignement.var.cci.fr

BTS Tourisme, Option : Multimédia

CAPFORMA
CCIV TOULON
3 rue Hyppolite Duprat
83000 TOULON

Tél. 04.94.22.81.40

enseignement.var.cci.fr

Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme, Spécialité : Management de Projets touristiques durables

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99

ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master Tourisme - Spécialité : Management du tourisme durable

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99

ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Classe de Mise à Niveau Section de Technicien Supérieur Hôtellerie Restauration

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Pâtisserie Chocolaterie Confiserie spécialisée

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Pâtisserie / Barman / Cuisinier en dessert de restaurant / Traiteur

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com



ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT - PROPRETE

DUT Génie Biologique, Option : Génie de l'Environnement

IUT de Toulon
Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél : 04 94 10 98 50
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Énergie et Génie Climatique, Spécialité : Maîtriser et Intégrer les Énergies

IUT de Toulon – av. de l'Université –
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Énergie et Génie Climatique

Lycée des métiers Paul Langevin –
boulevard Europe – 83500 LA SEYNE
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr



INDUSTRIES

BTS Fluides Énergies Domotique, Option : Domotique et Bâtiments Communicants

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

BTS Électrotechnique

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

BTS Maintenance des Systèmes, Option : Systèmes de Production

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

BTS Traitement des Matériaux, Option : Traitement Thermique

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

BTS Traitement des Matériaux, Option : Traitement de Surfaces

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

DUT Génie Industriel et Maintenance

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr



INDUSTRIES

DUT Génie Mécanique et Productive

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Électrique et Informatique Industriel

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle, Spécialité : Maintenance et Aménagement Environnemental

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle, Spécialité : Informatique de la commande en réseau

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr



INFORMATION - COMMUNICATION

DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

IUT de Toulon - Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Information - Communication

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedi@univ-tln.fr
www.ingemedi.net

Licence Professionnelle TAIS Techniques et Activités des Images et du Son, Spécialité : Technologie pour le Son et les Arts du Spectacle

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedi@univ-tln.fr
www.ingemedi.net

Licence professionnelle Activités et Techniques de Communication (ATC), Spécialité : Commerce en ligne et Gestion des Organisations

IUT de Toulon - Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Activités et Techniques de Communication, Spécialité : Production et Diffusion

IUT de Toulon - Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Master Information et Communication, Spécialité : Ingénierie des Médias

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedi@univ-tln.fr
www.ingemedi.net

Master Information et Communication, Spécialité : E-Rédactionnel

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedi@univ-tln.fr
www.ingemedi.net

INFORMATION - COMMUNICATION

Master Information et Communication, Spécialité : Production Numérique et Immersion

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Master Information et Communication, Spécialité : Intelligence Economique et Territoriale

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Formation Reporter d'Image

CADASE
20, rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr
www.cadase.org

Prépa Rebond Cycle Médecine

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou - Quartier Mayol
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr/toulon.asp

Formation Concepteur en Communication Audiovisuelle

CADASE, 20, rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr
www.cadase.org

Formation Post-Production, Diffusion et Exploitation de Médias Numériques

CADASE, 20, rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr
www.cadase.org



INGENIEUR

Licence Sciences de l'Ingénieur

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Physique et Sciences de l'Ingénieur, Spécialité : Surveillance de l'Environnement

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Physique et Sciences de l'Ingénieur, Spécialité : Signal et Trajectographie

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Physique et Sciences de l'Ingénieur, Spécialité : Vision Commande

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Diplôme d'Ingénieur de l'ISEN

ISEN – Maison des technologies
Place G. Pompidou
Quartier Mayol
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur Innovation Mécanique pour des Systèmes Durables

Ecole d'ingénieurs SeaTech
Université de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique, Spécialité : Ingénierie et Sciences des données, information, systèmes

SupMéca – Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.supmeca.fr

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique, Spécialité : Robotique et Système Mécatronique

SupMéca – Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.supmeca.fr

INGENIEUR

Diplôme d'Ingénieur Génie Maritime

Ecole d'ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur Matériaux

Ecole d'ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur Modélisation et Calculs Fluides et Structures

Ecole d'ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur Haute Technologie et Design de l'Innovation

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'ingénieur Informatique Télécom Images

Ecole d'ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur Système d'Information Réseaux et Multimédia

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'ingénieur Technologie et Environnement

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur Technologies Numériques et leurs Applications

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur Management de Projets et Développement des Affaires

ISEN - Maison des technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr



LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

Classe Préparatoire Lettres Supérieures, Spécialité : Hypokhâgne et Khâgne

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Licence LLCER, Spécialité : Anglais

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence LLCER, Spécialité : Espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence LLCE Français parcours Lettres et Arts

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence Langues Etrangères Appliquées, Spécialité : Anglais, Espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence Lettres Modernes

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master LLC, Spécialité : Civilisations Contemporaines et Comparées

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master LLC, Spécialité : Imaginaires et Genèses Littéraires

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

Master LLC, Spécialité : Langue Appliquée

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master LLC, Spécialité : Langue et Communication

UFR Lettres et Sciences humaines
Avenue de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

BTS Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.ac-nice.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

IRFSS
201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

BTS Economie Sociale et Familiale

Lycée du Parc Saint Jean
Place du 4 septembre
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.93.93
ce.0830059n@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

DUT Génie Biologique, Option : Diététique (enseignement à distance)

IUT de Toulon
Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

IFPVPS - 32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

Préparation au Concours d'Assistant de Service Social

IRFSS - 201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Concours d'Ergothérapeute

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au concours d'Aide-soignant

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au concours d'Aide-soignant

IRFSS
201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Concours de Cadre de Santé

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au Concours d'Educateur Spécialisé

IRFSS
201, chemin de Faveyrolles 83190
OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

DUT Génie Biologique, Option : Diététique

IUT de Toulon - av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Biologique, Option Analyses Biologiques et Biochimiques

IUT de Toulon - av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
iut.univ-tln.fr

Diplôme d'Etat de Psychomotricien

IFPVPS - 32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

IFPVPS - 32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

Diplôme d'Auxiliaire Puériculture

IFPVPS - 32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

www.ifpvps.fr

Diplôme d'Etat d'Infirmier

IFPVPS - 32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

www.ifpvps.fr

Diplôme d'Etat d'Infirmier

IRFSS - 201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Etat d'Infirmier

Ecole du Personnel Paramédical des
Armées

Bd Ste Anne

83000 TOULON

eppa.sante.defense.gouv.fr

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

IRFSS

201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

IRFSS

201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants

IRFSS

201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES

Tél. 04.94.93.66.00

irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

IRFSS

32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

www.ifpvps.fr

Diplôme d'Aide-soignant

IRFSS

32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.72.14

www.ifpvps.fr



SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

Classe Préparatoire MPSI (1^{re} année) – MP (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire PTSI (1^{re} année) – P.T (2^e année)

Lycée Rouvière
Rue Sainte Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

Classe Préparatoire PCSI (1^{re} année) – PC/PC* (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
@ : 0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire PCSI (1^{re} année) – P.S.I* (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire TSI (1^{re} et 2^e année)

Lycée Rouvière
Rue Sainte Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

UFR Lettres et Sciences humaines
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Biologique, Option : Analyses Biologiques et Biochimiques

IUT de Toulon - Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle

IUT de Toulon - Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

BTS Bioanalyses et Contrôles

Lycée Notre Dame (privé sous contrat)
29, bd Abbé Duployé
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.31.28
ce.0830100h@ac-nice.fr
www.notredame83.fr

BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, Spécialité : Solutions Logicielles et Applications Métiers

Lycée Bonaparte - Avenue W. Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr

BTS Systèmes Numériques

Lycée Rouvière - Rue Ste Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, Spécialité : Solutions d'Infrastructures Systèmes et Réseau

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.ac-nice.fr

BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

Lycée Rouvière - Rue Ste Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits

Lycée Rouvière - Rue Ste Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/rouviere

Licence Mathématiques

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

Licence Physique et Chimie

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Sciences de la Vie

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métiers des Réseaux et Télécommunications Informatiques : Administration et Sécurité des Réseaux

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Sciences pour l'Ingénieur

UFR Sciences et Technique
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle, Spécialité : Informatique pour la commande en réseau

IUT de Toulon - Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Energie et Génie Climatique, Spécialité : Maîtriser et Intégrer les Energies

IUT de Toulon - Av. de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Master Mathématiques, Spécialité : Optimisation et Physique Mathématique

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

Master Informatique, Spécialité : Développement et Applications sur Plateformes Mobiles

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Matériaux Avancés et Environnement

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Biodiversité et Biomolécules Marines

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Chimie Analytique Réactionnelle et Modélisation en Environnement

UFR Sciences et Techniques
Av. de l'université - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

SPORTS

Licence STAPS, Spécialité : Activités Physiques Adaptées et Santé

UFR STAPS
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence STAPS, Spécialité : Education et Motricité

UFR STAPS
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

SPORTS

Licence STAPS, Spécialité : Entraînement Sportif

UFR STAPS
Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, Spécialité : Perfectionnement Sportif (DESJEPS)

DRJSCS du var
66A, rue St Sébastien
13200 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10
dr013@drjscs.gouv.fr
www.paca.drjscs.gouv.fr

Master STAPS, Spécialité : Science du Mouvement Humain

UFR STAPS, Av. de l'université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS)

DRJSCS du Var
66A, rue St Sébastien
13200 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10
dr013@drjscs.gouv.fr
www.paca.drjscs.gouv.fr

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)

DRJSCS du Var
66A, rue St Sébastien
13200 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10
dr013@drjscs.gouv.fr
www.paca.drjscs.gouv.fr

Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES)

DRJSCS du Var
66A, rue St Sébastien
13200 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10
dr013@drjscs.gouv.fr
www.paca.drjscs.gouv.fr

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, Spécialité : Perfectionnement Sportif (DEJEPS)

DRJSCS du Var
66A, rue St Sébastien
13200 MARSEILLE
Tél. 04.88.04.00.10
dr013@drjscs.gouv.fr
www.paca.drjscs.gouv.fr



GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr



**étudier
à Toulon**

Formations en Apprentissage

Bâtiment.....	43
Commerce - Immobilier - Management.....	46
Économie - Gestion - Finances - Comptabilité.....	48
Hôtellerie - Restauration - Tourisme.....	49
Industries - Services Nautiques Maintenance Automobiles.....	53
Santé - Social - Soins Esthétiques.....	57

Dans le cadre du nouveau statut d' « Étudiant des Métiers » pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements. Les formations sont classées par thèmes.

BATIMENT

Bac Professionnel Technicien Gros- Œuvre

CFA Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

Mention Complémentaire Plaquiste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

Mention Complémentaire Énergie Renouvelable, Option A

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr



BP Menuisier-Aluminium

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BP Moteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BP Installations et Équipements Électriques

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BATIMENT

BP Maçon

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BP Peinture

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Menuisier – Aluminium

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Menuisier Fabricant

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Menuisier Installateur

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Installateur Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Installateur Thermique

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

BATIMENT

CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Maçon

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Peintre Applicateur de Revêtements

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Plâtrier – Plaquist

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Serrurier – Métallier

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

Bac Professionnel Électrotechnique Énergie Équipements Communicants

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr
agnes.andre@ccca-btp.fr
pascale.jeannot@ccca-btp.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Gestionnaire d'Unité Commerciale et de Distribution, Option : Généraliste ou Spécialisé

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 avenue François Arago
83130 La Garde
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

Gestionnaire d'Unité Commerciale

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 avenue François Arago
83130 La Garde
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

BP Fleuriste

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.96
www.langevin-la-seyne.fr

CAP Fleuriste

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.96
www.langevin-la-seyne.fr

CAP Fleuriste

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

CAP Vendeur-Magasinier en Pièces de Rechanges Equipements Automobiles

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr

CAP Vente, Option : Produits Alimentaires

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Vente

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.96
www.langevin-la-seyne.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

CAP Vente, Option : Produits d'Équipements Courants

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Employé de Commerce Multi-spécialités

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Commerce

Lycée Beaussier
Place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61

urma.lavalette@cmar-paca.fr
www.ac-nice.fr/lycee-beaussier

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour septembre 2016

Bac Professionnel Commerce

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Vente

CFA régional de La Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Titre homologué Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale

CFA régional de La Seyne sur Mer*

68 allée des forges

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Accueil Relation Clients et Usagers

CFA régional de La Seyne sur Mer*

68 allée des forges

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (D.S.C.G)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV

Campus la Grande Tourrache

ZI Toulon Est

450 avenue François Arago

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.40

capforma@var.cci.fr

www.capforma.fr

Bac Professionnel Gestion de l'Administration

CFA régional de La Seyne sur Mer*

68 allée des forges

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

CFA régional de La Seyne sur Mer*

68 allée des forges

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Management des Unités Commerciales

CFA régional de La Seyne sur Mer

68 allée des forges

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

urma.laseyne@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour septembre 2016

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

BTS Négociation Relation Client

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Assistant de Manager

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capformal@var.cci.fr
www.capforma.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Mention Complémentaire Pâtisserie Boulangère

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Pâtisserie

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiseries Spécialisées

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Employé Barman

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Employé Traiteur

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Employé Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Pâtisserie Boulangère

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Restaurant

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

CAP Agent Polyvalent de Restauration

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Restaurant

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

CAP Glacier Fabricant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Boucher

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Charcutier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Boulanger

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Chocolatier Confiseur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Cuisine

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Pâtissier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

CAP Pâtissier

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

CAP Cuisine

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BAC Professionnel Cuisine

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BAC Professionnel Commercialisation et Services en Restauration

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BAC Professionnel Boulanger Pâtissier

Lycée des métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Brevet de Maîtrise Pâtisserie

C.F.A. le Beausset, Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Charcutier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Cuisinier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Brevet Technique des Métiers Pâtissier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Technique des Métiers Chocolatier Confiseur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Technique des Métiers Pâtisserie, Confiseur, Glacier, Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Gestionnaire d'Unité Commerciale Vins et Spiritueux

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

MC Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

MC Maintenance des Moteurs Diesel et de leurs Équipements

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour septembre 2016

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

CAP Technicien Expert Après-vente Automobile

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Maintenance des Véhicules Automobiles, Option : Voitures Particulières

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Maintenance des Véhicules Automobiles, Option : Motocycles

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Technico Commercial Nautisme et Service Associés

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Maintenance Nautique

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Maintenance des Véhicules Automobiles, Option : Motocycles

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Agent de Maintenance et de Services dans les Industries Nautiques

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Titre Agent de Maintenance Nautique

CFA régional de la Seyne sur Mer*
68 allée des forges
83500 La seyne sur Mer
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

CAP Composites-Plastiques Chaudronnés

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Sellerie Générale

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Réparation des Carrosseries

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Peintre en Carrosserie

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Maintenance des Systèmes

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Bac Professionnel Maintenance Industrielle

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Bac Professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour septembre 2016

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

Bac Professionnel Systèmes Électroniques Numériques

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Voitures Particulières

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Motocycles

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Électrotechnique, Énergie, Équipement Communicant

Lycée des métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

CTM Installateur Dépanneur audio, vidéo, électroménager

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour
septembre 2016



SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

CAP Coiffure

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

BP Coiffure

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

CAP Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

BP Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

Bac Professionnel Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

BTS Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

CAP Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Coiffure

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BP coiffure

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BM Esthétique-cosmétique (projet)

CFA régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Prothésiste Dentaire

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

CAP Coiffure

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Coiffure

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Brevet de Maîtrise de Coiffeur

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer*
68 allée des forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

* fusion entre le CFA du VAR et l'IPFM pour septembre 2016





Gérer son budget

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT :	61
LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT	
LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS	65
LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS	67

Des aides financières peuvent être attribuées aux étudiants afin de permettre un bon déroulement de leurs études. Elles sont accordées en fonction de la situation sociale, familiale et des formations suivies.

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Le D.S.E est la procédure qui permet aux étudiants de demander pour la rentrée scolaire à venir, une bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire CROUS. Il doit être constitué chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril, en se connectant à l'adresse du CROUS de l'académie où l'étudiant fait ses études.

Le CROUS de l'académie où vous étudiez est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

La simulation

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation sur le site : www.cnous.fr/_vie_264.htm

Attention : il s'agit d'un calcul sur le barème en vigueur au moment de la saisie, donc susceptible d'évoluer.

Indiquez le montant des ressources de votre famille pour l'année N-1 (année passée), le nombre de frères et sœurs et la distance entre votre domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Si la réponse vous donne un échelon 0, il faut quand même constituer un dossier pour pouvoir bénéficier des avantages liés au statut de boursier.

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

Les pièces nécessaires pour la rentrée

- **L'avis fiscal de l'année précédant celle de la demande de bourse** sur les revenus de l'année passée de la famille (photocopie de l'avis fiscal des parents, ou tuteurs, ou du conjoint en cas de déclaration séparée). Pour les candidats de nationalité étrangère : attestation des parents sur l'honneur, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le cas échéant, leurs montants.
- En cas de divorce des parents : copie de l'extrait de jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'autre parent devra être joint au dossier.
- **La copie des justificatifs de la scolarité** du candidat et, le cas échéant, des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur.
- Votre **numéro INE** figurant sur votre carte d'étudiant ou votre **numéro BEA** figurant soit sur votre carte de lycéen, soit sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat
- D'autres pièces peuvent être demandées par le CROUS pour justifier des situations particulières.

Cas particuliers :

- candidat ayant le statut de réfugié : attestation de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides),
- Candidat ayant été recueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance : attestation de l'organisme compétent
- Candidat inscrit au Pôle emploi et ne percevant pas d'indemnité : attestation du Pôle Emploi

D'autres pièces peuvent être demandées par le Crous pour justifier des situations particulières.

La saisie de la demande

Connectez-vous, avec les pièces nécessaires au site ci-dessous :

<https://dse.orion.education.fr/depot/>

A la fin de votre saisie, **notez et conservez soigneusement votre numéro de dossier et la date de votre saisie**, ils seront utiles pour suivre le traitement de votre dossier, étape par étape, sur le site internet de votre CROUS.

Attention, pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

L'examen du dossier

Seuls les dossiers retournés au Crous avec toutes les pièces justificatives seront instruits.

Lors de l'examen du dossier de l'étudiant, les ressources et les charges familiales (points de charge) déterminent le droit à bourse et l'échelon de bourse selon un barème national révisable chaque année.

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- Les revenus de la famille
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille
- L'éloignement du lieu d'études ; la distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

Et selon le barème d'attribution suivant :

Points de charge	Echelon 0	Echelon 0 bis	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7
0	33 100	31 000	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	34 400	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	37 900	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	41 300	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1000
4	47 800	44 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1250
5	51 480	48 200	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1500
6	55 150	51 700	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1750
7	58 830	55 100	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2000
8	62 510	58 600	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2250
9	66 180	62 000	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2500
10	69 860	65 400	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2750
11	73 540	68 900	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3000
12	77 210	72 300	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3250
13	80 890	75 800	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3500
14	84 560	79 200	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3750
15	88 250	82 700	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4000
16	91 920	86 100	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4250
17	95 610	89 600	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4500

Le barème indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. A cet échelon correspond un montant annuel de bourse. Le barème est révisable chaque année. Ci-dessus, le barème en euros appliqué pour cette année.

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

La notification de bourse

Après instruction de votre dossier, une notification indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées vous sera envoyée par email. En cas de changement intervenu dans votre situation ou dans celle de votre famille, faites une demande de révision, par courrier au CROUS, en joignant les différents justificatifs et la dernière notification reçue.

La notification d'attribution de bourse vous permettra de ne pas payer les droits universitaires et la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Le montant de la bourse

Pour l'année universitaire en cours, le montant annuel des bourses sur critères sociaux est établi en fonction des échelons :

Echelon 0.....0 €	Echelon 2.....2 510 €	Echelon 5.....4 500 €
Echelon 0 bis...1 008 €	Echelon 3.....3 215 €	Echelon 6.....4 773 €
Echelon 1.....1 667 €	Echelon 4.....3 920 €	Echelon 7.....5 545 €

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale et il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

L'échelon 0 donne droit à l'exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics. Les tarifs des établissements publics sont à ajouter au paiement de la cotisation à la sécurité sociale : 184 € pour les inscriptions en licence - taux réduit : 122 €. 256 € pour les inscriptions en master - taux réduit : 168 €. 391 € pour les inscriptions en doctorat - taux réduit : 260 €. Pour le diplôme d'ingénieur, les frais de scolarité sont fixés à 610 €. La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités (septembre à juin). NB : L'année dernière, la cotisation était fixée à 216 euros pour l'année, hors le montant sera fixé dans le courant de l'été.

Pour tous autres renseignements, contactez votre CROUS.

CROUS de NICE

18, avenue des fleurs
06050 NICE CEDEX 1
Tél. 04.92.15.50.50
Fax 04.93.86.89.42
www.crous-nice.fr

CLOUS de TOULON - LA GARDE

Adresse postale : Clous de Toulon - La Garde
657, avenue du 1^{er} BIMP
CS 80577
83041 TOULON CEDEX 9
Adresse géographique : 657, avenue du 1^{er} BIMP
83957 La Garde
Tél. 04.94.08.83.00 - Fax 04.94.08.83.26
clous-toulon.sve@wanadoo.fr

LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS

Aide à la mobilité internationale

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant entre deux et neuf mois d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

Montant : 400 € par mois (entre 2 et 9 mensualités).

Aide au mérite

Cette aide est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants. Elle est réservée à l'étudiant qui en bénéficiait déjà pendant l'année universitaire précédente ou pour un nouvel inscrit dans un établissement supérieur, qui a obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et qui a déposé un dossier social étudiant (DSE).

L'aide est versée pour une durée de 3 ans sans redoublement après le baccalauréat (hors contexte pour raisons médicales graves), dans le cas contraire, son aide sera suspendue.

Attention : un étudiant ne peut bénéficier de plus de 3 fois de l'aide au mérite, les meilleurs étudiants boursiers de licence ne toucheront rien.

Montant : 900 € par an, en 9 mensualités. Cette aide est attribuée dans le cadre d'un contingent annuel mis à la disposition des académies et peut s'ajouter aux bourses sur critères sociaux à l'aide à la mobilité internationale et à l'aide d'urgence.

Le fonds national d'aide d'urgence

Il permet de répondre aux situations particulières, notamment :

Aide ponctuelle : permet de répondre à une situation de détresse financière passagère (Prendre contact avec le service de la vie étudiante ou le service social du CROUS).

Aide annuelle : peut être attribuée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou de reprise d'études. L'âge limite pour en bénéficier est de 35 ans.

NB : L'aide d'urgence annuelle ne peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux, effectuez au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Etudiant.

LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS (suite)

Fondation et Legs

Il faut se renseigner auprès du service social du CROUS pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour demander ces aides spécifiques.

Bourse de la Fondation Giveka

Destinées aux étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures, que celles-ci soient accomplies en France ou à l'étranger.

Legs Lassence

Destinées aux étudiants de nationalité française qui, titulaires d'un master recherche, préparent une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines.

Legs Dobry-Baratz

- Pour les étudiants logés en résidence universitaire, désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle
- Ou les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'enseignement supérieur.

Fondation Entraide Hostater

Pour les étudiants, français ou étrangers, en fin de cursus professionnalisant (dernière année d'études) qui ont fait de bonnes études (sans échec) et qui connaissent des difficultés.
<http://www.crous-nice.fr/bourses/autres-aides-financieres/legs/>

Vous pouvez bénéficier des aides complémentaires à celles du Crous : AMIE (Région), Villes, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux...

Renseignez-vous auprès des organismes concernés et sur etudiant.gouv.fr.

LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS

Pour ces aides financières, il faut s'adresser auprès de son établissement d'enseignement ou du ministère concerné pour s'informer sur les modalités précises d'attribution et les formalités à remplir.

Outre-mer : le passeport Mobilité

Financé par le ministère de l'Outre-mer, le passeport mobilité permet, sous condition de ressources, la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour constituer ou renouveler votre dossier vous devez vous adresser à LADOM ou télécharger votre dossier sur : <https://mobilite.ladom.fr>. Pour obtenir les coordonnées d'une agence : <http://pme.ladom.fr>

La Culture et la Communication

L'éligibilité pour la bourse du ministère de la Culture et de la Communication dépend des critères sociaux : les études suivies, l'âge, la nationalité et les ressources du foyer.

l'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année. À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études. Les étudiants qui élèvent des enfants bénéficient d'un abattement de l'âge limite (l'âge limite est reculé d'un an). Si l'étudiant a participé à un service civique, au volontariat civil / dans les armées, la limite d'âge pourrait être reculée en fonction de la durée de son service. La limite d'âge ne s'applique pas aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers qui ont la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne / de l'Espace Économique Européen / de la Confédération suisse, sous réserve qu'ils aient remplis au moins une des conditions (CF: <http://www.crous-paris.fr/bourses/bourses-sur-criteres-sociaux/bourses-du-ministere-de-la-culture-et-de-la-communication/>) L'étudiant doit suivre ses études supérieures à temps plein. Il doit être inscrit en formation initiale dans un organisme agréé ou habilité (établissement d'enseignement supérieur, dans une école, un centre de formation agréés).

L'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt

Le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. Le dossier de demande de bourse doit être demandé auprès du service « scolarité » de l'établissement d'accueil. Il doit être complété et retourné pour la date demandée par l'établissement. Il est également disponible sur le site www.agriculture.gouv.fr. Pour faire une simulation de bourse : www.simulbourse.educagri.fr

Social et paramédical

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions. Se renseigner directement auprès des établissements de formation.

Partir étudier à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères recense sur son site www.diplomatie.gouv.fr les bourses et aides à la mobilité internationale.

Allocation ERASMUS

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de 3 mois à 1 an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Elle est cumulable avec la bourse d'Etat sur critères sociaux. La demande de cette aide doit être effectuée auprès du service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur. Le ministère des affaires étrangères recense les bourses et aides à la mobilité internationale : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/

Les aides des collectivités locales

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières de natures très diverses aux étudiants issus de leur territoire. Se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître précisément les calendriers et les démarches à suivre.

Le prêt étudiant

Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'Etat a créé un fonds de garantie

« prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques (la Caisse d'Épargne, le CIC, le Crédit Mutuel, la Société Générale, les banques populaires) peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers.

La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur. Le risque de défaillance est garanti par l'Etat à hauteur de 70%. Les taux d'intérêt et modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

LA FAJ (Le fonds d'Aide aux jeunes)

Fonds destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.).

Le montant moyen de ces aides ponctuelles était de 193 € en 2008. et ont souvent bénéficié à des jeunes en cours d'insertion mais n'ayant pas travaillé assez longtemps pour accéder à l'indemnisation du chômage.

C'est le département qui finance et qui décide du montant accordé au bénéficiaire, sous la responsabilité du président du conseil général. La demande de cette aide s'effectue à l'aide d'un référent auprès d'une mission locale près de chez vous.

Adressez-vous à la missions locales dont vous dépendez : annuaire des missions locales dans toute la France sur www.mission-locale.fr

Source : www.cnous.fr





Se loger

LOUER A UN PARTICULIER	71
AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT	
RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES	72
RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS :	76
LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL	76
AIDES AU LOGEMENT	77

La CAF / La Clause Locative Etudiante (CLE) /
Les aides d'autres organismes / Les incontournables du logement

Plusieurs possibilités de logements :

- louer à un bailleur privé, seul ou en colocation
- louer en résidences étudiantes privées
- louer en résidences universitaires ou par l'intermédiaire du CROUS
- le logement intergénérationnel

LOUER A UN PARTICULIER AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT

Ce service municipal a pour but de mettre en relation les étudiants en recherche de logement et les bailleurs privés.

Tout type de logement peut vous être proposé, de la chambre chez l'habitant à la villa.

Si vous souhaitez obtenir une liste de propriétaires à contacter, il suffit de présenter un certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant de l'année en cours.

Attention, si vous cherchez un logement au cours de l'été pour l'année universitaire suivante, il faudra vous munir de l'attestation d'inscription pour l'année en cours.

Prix moyen d'un logement sur Toulon :

(Moyenne réalisée en fonction des annonces déposées à la Maison de l'Étudiant)

Chambre	396 €
Studio	400 €
T1	420 €
T2	510 €
T3	687 €
T4	964 €
T5/villa	1 310 €



RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES

à Toulon :

ALFRED NOBEL

18, avenue du 11 novembre - 83100 TOULON
Tél. 06 45 70 24 28

www.cardinalcampus.fr

commercialsud@cardinalcampus.fr

Mme DUJARDIN

Studio	18 à 22m ²	390 à 430 €
T2	33 m ²	565 à 575 €

CARRE VERANE

27, boulevard Amigas - 83000 TOULON
Tél. 04 94 09 46 29

www.lesbellesannees.com

carreverane@lesbellesannees.com

Mme HADJ-ALI

Studio	18 à 20 m ²	399 à 489 €
T2	34 m ²	639 €

LA MAISON DE L'ETUDIANT

Société FAC HABITAT

6, rue des Riaux - 83000 TOULON
Tél. 08 11 05 90 74 - Fax. 04 83 36 18 81

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme. VITSE

T1	20 à 28 m ²	400 à 442 €
----	------------------------	-------------

LE QUARTZ

22, rue Paul Lendrin - 83000 TOULON
Tél. 06 41 38 10 43

renaultsylvain@hotmail.fr

M. RENAULT

T1	12 à 18 m ²	349 à 408 €
T1bis	30 m ²	496 €
T1	40 m ²	587 €

LES BARTAVELLES

56, chemin de la Providence - 83100 TOULON
Tél. 07 88 30 21 90 – Tél. 06 31 09 80 04

Fax. 04 94 61 29 89

bartavelles.administration0096@orange.fr

M. ANSANI et Mme. MELANO

T1	29 m ²	360 à 430 €
T1bis 1/pers.	35 m ²	510 €
T1bis 2/pers.	35 m ²	550 €

LE SOPHIA

41-69 rue Pierre Bories - 83100 TOULON
Tél. 04 94 46 74 74 – Tél. 06 77 23 20 49

Sarl BGTI Mme JUVING

Studio	20 m ²	415 €
T2	50 m ²	650 €

NORBERT SEGARD

Espace Mayol - Rue Henri Pertus - 83000 TOULON
Tél. 08 11 05 90 74 – Fax. 04 83 36 18 81

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme. VITSE

T1	19 à 22 m ²	391 à 464 €
T1bis	30 à 33 m ²	466 à 515 €

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

à Toulon (suite) :

PHILIPPE LEBON

178, avenue Philippe Lebon - 83000 TOULON

Tél. 04 94 36 12 25

www.residence-ph-lebon.com

lebon.ph@wanadoo.fr

Mme GUIBAUDO

Studio	18 à 21 m ²	377 à 487 €
Studio double	30 m ²	534 à 580 €
T2	45 m ²	688 €

NEXITY STUDEA TOULON MAYOL

Espace Mayol, traverse des minimes

83000 TOULON

Tél. 06 03 19 05 63 – Tél. 04 98 00 42 30

www.nexity-studea.com - fkerbaa@nexity.fr

M. KERBAA

Studio	17 à 23 m ²	390 à 460 €
Studiomes	16 m ²	318 €
(cuisine commune avec le voisin)		

NEXITY STUDEA KEY LARGO

282, boulevard Bourgeois - 83000 TOULON

Tél. 06 29 11 03 09

www.nexity.com - Mtodefchini@nexity.fr

M. TODEFCHINI

T1	18 à 20 m ²	400 à 460 €
T2	30 à 45 m ²	650 à 725 €

à La Valette :

L'ESTEREL 1

Avenue Georges Pompidou

83160 LA VALETTE DU VAR

Tél. 08 11 05 90 74

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme. VITSE

T1	20 m ²	403 à 411 €
T1bis	30 à 32 m ²	525 à 556 €

L'ESTEREL 2

Avenue Georges Pompidou

83160 LA VALETTE DU VAR

Tél. 08 11 05 90 74

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme. VITSE

T1	22 m ²	410 à 414 €
T1bis	32 à 37 m ²	537 à 612 €

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

à La Garde :

CAMPUS INTERNATIONAL

LES ASPHODELES – LE SAINT HENRY

85, impasse Auguste Picard - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 08 94 08

www.residences-campus.com

accueil@residencecampus.fr

Mme COGNET

T1	21 m ²	420 €
T1bis	31 m ²	530 €

LE BEAULIEU

Quartier la Pauline, 164 impasse Eugène Augias
83130 LA GARDE

Tél. 04 94 91 90 80

www.residencehotel-lebeaulieu.com

contact@sunset-beaulieu.fr

Mme DALAISON

Studio	20 m ²	485 à 530 €
--------	-------------------	-------------

LE FLORES (SAGEM)

305, avenue Jacques Duclos - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 08 63 18

www.sagem-leflores.com

T1	30 à 35 m ²	470 €
----	------------------------	-------

LE LAURA LISA

582, avenue Eugène Augias - 83130 LA GARDE

Tél. 06 45 70 24 28

www.cardinalcampus.fr

commercialsud@cardinalcampus.fr

Mme DUJARDIN

Studio	21 m ²	440 à 500 €
T1	26 m ²	500 à 560 €
T1bis	35 m ²	630 €

LES LAURIERS

435, avenue Robespierre - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 21 21 06

auxlauriers@hotmail.fr

M. LANDERT

Studio	14 à 24 m ²	400 à 535 €
T1	24 m ²	535 €
Studette	12 m ²	400 €
locations charges comprises		

L'OASIS

56, chemin du Dr Fontan - 83130 LA GARDE

Tél. 04 98 01 20 91 – Tél. 04 83 57 45 20

Page Facebook : Résidence l'Oasis Toulon La Garde

loasis@club-internet.fr

Mme BADI

Studio	25 m ²	440 €
Duplex	35 m ²	540 €

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

à Hyères :

SARL LE PARIS

20, avenue de Belgique - 83400 HYERES

Tél. 06 72 79 48 87

zouguy@gmail.com

Mme BELLALOU

Studio	20 m ²	300 €
--------	-------------------	-------

N.B : Prix affichés uniquement à titre d'information non contractuelle sous réserve de notifications par les résidences.



RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS :



Voir la partie « Gérer son budget »

- LE FENOUILLET

- LE FARON

- LE COUDON

657, avenue du 1^{er} B.I.M.P.
83130 LA GARDE

- PORTALIS

Quartier Baudin
83000 TOULON

Contactez le CROUS au 04 94 08 83 00 ou par mail : toulon@ac-nice.fr

SERVICES CENTRAUX ADMINISTRATIFS

Crous de Nice-Toulon
18 avenue des Fleurs
06050 NICE CEDEX 1

ACCUEIL DU PUBLIC :

Lundi au jeudi : 9h – 16h30
Vendredi : 13h30 – 16h30
Tél. 04 92 15 50 50 (standard)

CROUS - Lokaviz

Depuis mars 2012, les étudiants à la recherche d'un logement et les propriétaires désirant louer leurs biens à un étudiant par l'intermédiaire des CROUS, peuvent consulter ou déposer une offre sur cette adresse unique : <http://www.lokaviz.fr/>

Ces offres concernent les résidences universitaires et le logement chez les particuliers.

Les annonces peuvent se consulter en ligne : pour les obtenir, vous devez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site.

Le repérage du logement est facilité par toute une série de critères à renseigner : implantation de l'établissement d'études, nombre de kilomètres, proximité des moyens de transports...

Lokaviz permet aussi une location en toute sécurité puisque les logements peuvent être labellisés par le CROUS. A savoir : votre inscription sur Lokaviz vous inscrit automatiquement sur le site Jobaviz.fr.

LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

Etudiant(e), vous ne trouvez pas de loyer adapté à vos ressources ? La cohabitation avec une personne de plus de 60 ans vous semble une solution et une expérience enrichissante ?

Contactez « PACT VAR » au 04 94 22 65 85 ou par mail : cohab@pact83.org

sur le site de TPM: Génération(s) Logement solidaire pour les étudiants.

Contacts :

Service Politique de la ville
04 94 93 83 00

Pact Var : Le Galaxie «C»

526 av. de Lattre de Tassigny
83000 TOULON
De 9h à 12h et de 14h à 16h
04 94 22 65 85

LA CAF

	L'allocation de logement	L'Aide Personnalisée au Logement
Les conditions	Vous devez être locataire ou colocationnaire, sous-locataire (déclaré au propriétaire) ou résident en foyer d'hébergement pour l'ALS et payer un loyer. Si vous êtes étranger, vous devez justifier d'un titre de séjour en cours de validité	
	Le logement doit être votre résidence principale.	
	Le logement doit être décent et avoir une superficie minimale selon le nombre d'occupants.	Vous ou votre conjoint devez être titulaire du contrat de location Votre logement doit être conventionné
	Si le logement vous est loué par un ascendant (parents, grands-parents, arrière-grands-parents) ou un descendant de vous-même ou de votre conjoint, concubin, partenaire, vous ne pourrez pas bénéficier d'une aide au logement.	
Attention	L'aide est accordée à titre personnel. Si vous avez moins de 25 ans et si vos parents perçoivent pour vous des prestations familiales ou s'ils bénéficient d'une aide au logement ou du RSA, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ses prestations. Cela entraînera la diminution, ou dans certains cas, la perte de l'allocation dès qu'une aide au logement vous sera attribuée. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.	
Les démarches	Vous devez remplir un formulaire d'allocation de logement. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer, ou le demander à votre C.A.F. Enfin, vous devez sans tarder le retourner complété, daté et signé.	
Le montant	Il dépend de nombreux éléments tels que les ressources, la situation familiale, la nature du logement, le lieu de résidence, le montant du loyer et le nombre d'enfants ou de personnes à charge. Tout changement de situation peut entraîner un nouveau calcul à la hausse ou à la baisse. Pour avoir une estimation de l'aide que vous allez percevoir, consultez le site de la CAF : www.caf.fr	
Le versement	Votre droit à l'aide au logement est ouvert le mois suivant la date d'entrée dans le logement. Exemple : vous emménagez le 1 ^{er} septembre et votre demande d'aide au logement est acceptée. Votre droit est alors ouvert à partir du 1 ^{er} octobre.	
	Si vous habitez dans un logement géré par un organisme H.L.M., une société d'économie mixte, le CROUS, l'allocation est versée chaque mois à votre propriétaire. Son montant est déduit de votre loyer. Si vous habitez dans un autre logement, elle vous est versée chaque mois. Mais à la demande de votre bailleur, la CAF peut lui verser directement l'allocation. Son montant est déduit de votre loyer.	L'aide est versée chaque mois à votre propriétaire. Son montant est déduit directement de votre loyer. Elle est révisée au moins une fois par an.

LA CAF (suite)

CENTRE CAF LA RODE

38, rue Emile Ollivier - 83000 TOULON

Ouvert de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi (sur RDV)

Tél. **08 10 25 83 10** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.caf.fr

Spécial étudiants : **08 10 29 29 29** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.facebook.com/cafetudiants

LA CAUTION LOCATIVE ETUDIANTE (CLE)

Afin d'aider les étudiants ne disposant pas de garant à trouver un logement, le gouvernement a mis en place la caution locative étudiante (CLÉ). Elle est accessible et mobilisable pour les étudiants inscrits et à jour de leurs obligations administratives dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif qui concerne tous les types de logements du studio au T3 partout en France (sauf outre-mer), vous devez être au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail :

- Soit étudiant âgé de moins de 28 ans sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- Soit doctorant ou post doctorant de nationalité étrangère, avec un doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire dans un laboratoire de recherche.

La demande de CLÉ s'effectue exclusivement depuis le site : www.lokaviz.fr

LES AIDES D'AUTRES ORGANISMES

ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Conventionnée par le Ministère du logement et placée sous la présidence du Conseil Départemental, elle assure une mission de service public consistant à offrir aux particuliers, dans une totale gratuité, et en toute neutralité, un conseil complet sur toutes les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux

Immeuble le Galaxie - Bât. B - 1^{er} étage

504, avenue De Lattre De Tassigny - 83000 TOULON

Tél. **04.94.22.65.80**

www.adil83.org

ALINEA (Association pour le Logement Individuel Et Autonome)

Gérée par un CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à un logement autonome.

ALT : Hébergement temporaire des jeunes entre 18 et 30 ans qui rencontrent un certain nombre de difficultés et sont en rupture d'hébergement. L'Association dispose de 20 logements situés essentiellement à Toulon.

AIO : Accueil, Information et Orientation des Personnes en ce qui concerne le logement où l'hébergement. 250 à 300 jeunes sont reçus chaque année.

6, traverse Lirette – 83000 TOULON
Tél : 04.94.09.22.40

accueil.alinea@orange.fr
www.alinea-ctlaj.com

LES AIDES D'AUTRES ORGANISMES (suite)

CIL Méditerranée L'AVANCE LOCA-PASS®

Cet organisme finance le dépôt de garantie (1 mois de loyer hors charges) sous forme de prêt à 0%, pour les ménages entrant dans un logement du parc social ou privé. L'avance Loca-Pass est remboursable par le locataire sur une durée maximale de 25 mois, après un paiement différé de 3 mois.

Les bénéficiaires pour les baux d'habitations souscrits à compter du 1^{er} septembre 2010 sont désormais :

Les salariés des entreprises privées non agricoles, y compris retraités depuis moins de 5 ans.

Les jeunes de moins de 30 ans :

- en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),
- en recherche d'emploi,
- étudiant salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois minimum, en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant justifiant d'un statut d'étudiant boursier d'État.

Le montant de l'avance est plafonné à 500 €. Les mensualités de remboursement sont de 20 € minimum.

La Garantie des Risques Locatifs

La Garantie des Risques Locatifs est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat avec une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location (impayés de loyers, dégradations...). À partir du 1er janvier 2016, ces contrats ne sont plus distribués par les assureurs et ne pourront plus faire l'objet de nouvelles souscriptions. Toutefois, si le bailleur a souscrit un contrat avant le 31 décembre 2015, son contrat est valable durant 1 an et peut être renouvelé à son échéance.

LOCATAIRES : louez avec la GRL®

Prise en compte de la situation des locataires en impayé et proposition de solutions de recouvrement adaptées dans un objectif de maintien dans le logement.

PROPRIÉTAIRES : louez avec la GRL®

Sécurisation des bailleurs privés grâce à un contrat d'assurance très avantageux.

La GRL (Garantie des Risques Locatifs) est un contrat d'assurance facilitant la relation bailleur-locataire dans le parc privé, en assurant au bailleur le paiement de ses loyers impayés (charges incluses), ainsi qu'une compensation financière en cas de sinistre, durant toute la durée du bail.

Le locataire qui rencontre des difficultés liées à un changement de situation ou à un accident de la vie peut bénéficier d'un suivi social adapté à sa situation.

60, rue Jean-Baptiste Clément - B.P. 30118 - 83954 LA GARDE CEDEX

Tél. 04.94.08.69.90

www.cil-mediterranee.fr toulon@cil-mediterranee.fr

LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT

Le bail d'habitation

Le Bail ou Contrat de location est obligatoire. Il doit être rédigé par écrit et en 2 exemplaires. Il fixe les droits et les devoirs du locataire et du propriétaire ainsi que les caractéristiques de la location. Les réglementations du bail changent qu'il s'agisse d'un logement vide ou d'un logement meublé (le contrat de location en meublé doit viser un logement comprenant tous les meubles nécessaires à la vie courante et contenir une annexe qui correspond à un inventaire signé par le propriétaire et le locataire).

	VIDE	MEUBLÉ
Durée du bail*	3 ans	1 an
Durée du bail	Tacite en l'absence d'autres dispositions	
Exceptions		Pour les étudiants : Baux de 9 mois possibles
Préavis de départ pour le locataire	Si bail conclut AVANT le 01/08/15 et reconduit par tacite reconduction : 3 mois Si bail conclut APRÈS le 01/08/15 : 1 mois (Loi ALUR du 1 ^{er} août 2015)	Si bail conclut AVANT le 01/08/15 et reconduit par tacite reconduction : 1 mois Si bail conclut APRÈS le 01/08/15 : 1 mois (Loi ALUR du 1 ^{er} août 2015)
Dépôt de garantie	Concernant le dépôt de garantie, il ne peut excéder 1 mois de loyer hors charges depuis le 9 février 2008. Le bailleur dispose de 2 mois pour le restituer, déduction faite des réparations locatives s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Bail signé avant le 27 mars 2014 Le montant du dépôt de garantie est libre. Il peut être d'1 ou 2 mois, voire davantage selon ce qui est prévu au sein du contrat de bail. • Bail signé à partir du 27 mars 2014 Si le bailleur exige le versement d'un dépôt de garantie, son montant doit obligatoirement figurer au sein du contrat de bail. Il ne peut pas être supérieur à 2 mois de loyer, hors charges. Aucun dépôt de garantie ne peut être réclamé au locataire si le loyer est payable d'avance pour une période supérieure à 2 mois (loyer payé trimestriellement par exemple). Toutefois, si le locataire demande le bénéfice du paiement mensuel du loyer, le propriétaire peut exiger un dépôt de garantie.

LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT (suite)

Les annexes au bail

L'attestation d'assurance contre les risques locatifs

Une assurance doit être impérativement souscrite par le locataire. Il est responsable des dommages qu'il peut causer à l'immeuble pendant le temps de la location. Il devra donc réparer les dégâts occasionnés. C'est la garantie des risques locatifs.

L'énumération des équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication

Câble, TNT, fibre, etc

La Copie de la convention Anah ou APL si le logement est conventionné

Une notice informative

Pour les baux signés depuis le 1^{er} août 2015 : une notice informative

L'état des lieux

Il s'agit d'un document capital qui décrit le logement loué et ses équipements (sanitaires, cuisine équipée, ...). Apportez beaucoup de soin à son établissement. En effet, c'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire, que le propriétaire pourra, le cas échéant, demander la réparation de certains éléments détériorés. En l'absence de ce document, le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives ; si tel n'est pas le cas, le locataire devra en apporter la preuve.

L'inventaire (uniquement si le logement est loué en meublé)

Il doit lister les meubles mis à la disposition du locataire. Il doit être le plus précis possible. Il permettra au propriétaire de prouver que les meubles en question sont sa propriété. Il permettra au locataire d'exiger le bon fonctionnement des éléments d'équipement qui lui ont été fournis en état de marche. Le propriétaire pourra, au départ du locataire, lui demander réparation si certains meubles ont été détériorés. Le locataire et le propriétaire doivent rédiger l'état des lieux et l'inventaire par écrit, d'un commun accord, lors de la remise des clés et au moment de leur restitution (cette méthode n'occasionne pas de frais). Le propriétaire et le locataire peuvent aussi convenir de les faire établir par un professionnel, il faut alors préciser qui supportera le coût de cette intervention. Pour être valables, ils doivent être signés par l'un et par l'autre.

Diagnostic technique

Un dossier de diagnostic technique comprenant le diagnostic de performance énergétique (à compter du 01/07/2007), le constat de risque d'exposition au plomb (à compter du 12/08/2008) ; un état des risques, dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels et dans les zones de sismicité (renseignements auprès de l'ADIL) et une copie de l'état d'amiante.

Garant ou Cautionnaire

La plupart des bailleurs vous demanderont un garant (un parent généralement ou Garantie des Risques Locatifs). En cas d'impayés de loyers, le propriétaire se retournera vers votre garant pour les lui réclamer.

La colocation

Elle permet à plusieurs locataires de louer ensemble un même logement. Pour être colocataire, chaque occupant doit signer le bail. Chacun a alors les mêmes droits et obligations vis-à-vis du bailleur et chacun est responsable du paiement du loyer et de toute somme due au bailleur. Chacun des colocataires peut bénéficier d'une aide au logement. Attention : en cas de clause de solidarité mentionnée dans le bail, si un seul des occupants donne congé, il peut, jusqu'à l'expiration du bail, être tenu responsable du paiement de la totalité du loyer et de toute somme due au propriétaire.

Les conséquences de la clause de solidarité

Cette clause permet au bailleur :

Lorsque tous les colocataires sont dans les lieux d'exiger de n'importe lequel d'entre eux le paiement de l'intégralité des loyers, charges et accessoires ; de se retourner contre le colocataire qui a quitté les lieux après avoir donné congé, en cas de non-paiement par le(s) colocataire(s) restant(s). En théorie, lorsque les colocataires sont solidaires, le congé délivré à un seul d'entre eux suffit à mettre fin au contrat. En pratique, pour éviter tout contentieux, il est recommandé d'adresser un congé à chacun des colocataires.

La clause de solidarité demeure valable pour tous les éventuels renouvellements du bail par tacite reconduction. En revanche, lorsqu'un locataire quitte la colocation, cette clause doit être limitée dans le temps. Le colocataire parti ne peut être tenu pour « éternellement » responsable du paiement d'un logement qu'il n'occupe plus. En règle générale, on limite la durée de la clause

de solidarité à un an après le départ du locataire.

La sous-location

Dans le secteur privé, la réglementation relative à la sous-location varie selon le type de location consentie et la date de conclusion du bail.

Logement vide : le locataire doit obtenir l'accord écrit du bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer de sous-location qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire est tenu de transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et la copie du bail en cours.

Logement meublé : si le bail a été signé avant le 27 mars 2014 et ne possède aucune clause interdisant la sous-location le locataire peut sous-louer son logement librement. Le prix de sous-location est libre. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

Si le bail a été signé après le 27 mars 2014, le locataire qui veut sous-louer son logement doit obtenir l'accord écrit de son bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire doit transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et une copie du bail en cours. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

Si le contrat de bail initial cesse, le sous-locataire ne peut se prévaloir d'aucun droit à l'encontre du bailleur, ni d'aucun titre d'occupation.

Attention : sous-louer son logement sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail du locataire initial et de son sous-locataire.

LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT (suite)

L'assurance habitation

Elle est obligatoire et surtout utile en cas de cambriolages, dégâts, vols ou incendies. Elle doit être contractée par le locataire et payée par celui-ci. De nombreux assureurs et mutuelles offrent des formules d'assurance « multirisque habitation ». Votre prime sera calculée en fonction de plusieurs critères : le lieu de résidence, la superficie, le nombre de personnes qui occupent le logement, le montant du mobilier garanti etc.

La taxe d'habitation

Une fois par an, vous paierez la taxe d'habitation (impôt locaux). Cette taxe est due dès lors que vous occupez les lieux au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Vous recevrez un avis du Trésor Public vous précisant son montant. A titre indicatif et sous réserve des abattements dont vous pourriez bénéficier, elle est équivalente à un ou deux mois de loyer net, selon les villes. Vous pouvez bénéficier d'un allègement sous certaines conditions : interrogez votre centre des impôts :

Centre Des Finances Publiques
20 Place Noël Blache, 83000 TOULON
Tél. 04 94 22 82 09

Vous ne paierez pas cette taxe en résidence universitaire ou si vous occupez une chambre chez un particulier qui n'a pas d'entrée distincte.

Contribution à l'audiovisuel public

La contribution à l'audiovisuel public est la nouvelle appellation de la redevance audiovisuelle. Vous devez la payer si vous

êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous détenez un téléviseur ou un dispositif de réception assimilé permettant la réception de la télévision au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une exonération. Cette année, le montant de la contribution à l'audiovisuel est de 137 € en métropole. (voir www.impots.gouv.fr)

Les autres impôts locaux

Pensez également aux autres impôts locaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage. Si elles concernent en premier lieu les propriétaires chaque 1^{er} janvier, sachez qu'ils peuvent en obtenir le remboursement auprès de leurs locataires.

Les charges

Les charges d'immeuble

Elles couvrent les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble, aux services collectifs proposés dans celui-ci, et à certaines taxes locatives (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les consommations personnelles

Les consommations personnelles reflètent les consommations d'eau, de chauffage, d'électricité, et de gaz dues par le locataire. On peut vous demander de payer les consommations d'avance sous forme d'une provision mensuelle qui sert de réserve au propriétaire pour le paiement de vos factures. Le propriétaire régularise le montant en fonction de vos consommations réelles (factures).

Sources :

- Guide de l'étudiant édité par l'université du Sud
- www.impots.gouv.fr
- www.logement.gouv.fr



A photograph of two women sitting at a table in an office or library setting, looking at documents. The woman on the left has long dark hair and glasses, wearing a black top. The woman on the right has her hair in a bun, glasses, and a white t-shirt. A potted plant is on the table to the left. The background shows window blinds.

Travailler

LA RECHERCHE	87
CANDIDATURE GAGNANTE	88
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS	93

Les étudiants sont nombreux à rechercher un job d'été/d'hiver ou à l'année et contribuer ainsi à leurs frais de scolarité universitaires. Un job étudiant a plusieurs atouts : il vous permet de vous rapprocher du monde de l'entreprise et également de confirmer vos choix professionnels.

Vous trouverez dans les pages suivantes, tout ce qu'il est nécessaire de savoir avant de vous lancer :

- un site incontournable : le pôle Jobs - entreprises de la Maison de l'Étudiant
- les atouts d'une candidature gagnante
- les informations nécessaires avant de postuler.

1) LA RECHERCHE

Le pôle Jobs – Entreprises de la Maison de l'Étudiant

Ce service a pour but de vous mettre en relation avec les entreprises de l'agglomération toulonnaise qui proposent des jobs.

Il est ouvert du lundi au vendredi.

Il suffit juste de vous inscrire avec les pièces suivantes :

- votre carte d'étudiant de l'année universitaire en cours,
- un CV avec photo d'identité sur papier
- un CV avec photo sur clé USB au format .doc

Vous aurez ensuite un entretien afin de valider votre inscription.

Pour réaliser votre CV, nous vous conseillons dans un premier temps de lire les pages « candidature gagnante ».

De plus, vous pouvez également participer à des ateliers animés à la Maison de L'Étudiant :

- Aide à la rédaction (CV, lettre de motivation)
- Simulation d'entretien d'embauche.

Il y a 2 formules d'inscription :

- dès septembre pour les jobs d'hiver
- dès avril pour les jobs d'été.

Les entreprises peuvent contacter ce service afin de déposer leurs offres de recrutements. Le service Jobs traite la demande en fonction des exigences de l'entreprise.

2) CANDIDATURE GAGNANTE

Vous avez repéré un job intéressant pour financer vos études ou vos envies ?
Voici quelques astuces qui feront de vous un candidat gagnant !

Avant de vous lancer, lisez attentivement l'offre d'emploi. Repérez le numéro de l'annonce, afin de le préciser dans votre courrier et vérifiez que votre profil corresponde bien à la demande (formation, langues étrangères...). Assurez-vous, aussi, que les plages horaires de travail s'intégreront sans problème dans votre emploi du temps. Parfois, il vous suffira de téléphoner. Précisez l'objet de votre appel, la référence de l'offre tout en restant concis. N'hésitez pas à rappeler plusieurs fois !

A. Le CV

Les 6 piliers du CV

La rédaction du CV est toujours un exercice délicat. Il s'agit de dresser l'inventaire de ses compétences, de façon suffisamment claire et captivante pour « accrocher » le lecteur. Prétendre qu'il existe une méthode absolument fiable, autrement dit un « CV parfait » serait exagéré. Le même CV peut retenir l'attention d'un employeur et finir dans la poubelle d'un autre... Il existe cependant des règles immuables qui, si elles sont respectées, augmenteront vos chances de « plaire » et d'intéresser :

1. Le CV doit toujours être dactylographié.
2. Le CV doit être clair et concis.
Un employeur consacre rarement plus de deux minutes à la lecture d'un CV.
3. Le CV doit être propre.
La moindre rature ou petite tâche peut vous discréditer aux yeux de l'employeur
4. Toujours mettre en avant ses qualités, ne jamais dévoiler ses points faibles.
Attention ! Cette règle n'est valable que si vous savez faire preuve d'humilité. On peut être audacieux sans être prétentieux.
5. Omettre un renseignement n'est pas un mensonge.
Inutile de préciser : Anglais parlé - non écrit ! La première indication suffit.
6. Soyez précis dans vos déclarations. La description de vos compétences doit être accompagnée d'informations exactes : noms de vos anciens employeurs, intitulés de vos diplômes, etc.

Réaliser un bon CV

Avoir un bon CV vous permet de faciliter la compréhension de ce que vous avez fait, mais surtout de ce que vous pouvez faire, vous présenter auprès d'employeurs potentiels comme une personne ayant des qualités et des compétences qui vous sont propres et convaincre l'employeur de l'intérêt de vous rencontrer.

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

Un CV efficace doit être clair, agréable à lire, mais surtout facile à lire, et comporter des renseignements utiles à vos lecteurs :

- Le contenu détaillé de votre expérience.
- Vos compétences, connaissances, savoir-faire.
- Les points forts de votre parcours professionnel, vos atouts pour exercer l'emploi, pour répondre à un besoin de l'entreprise.

En le lisant, l'employeur doit comprendre ce que vous voulez faire, ce que vous proposez. Mettez en valeur vos points forts.



NOM Prénom

Adresse CP – VILLE

Né (e) le.. /.. /.. - (... ans)

Port. 06.00.00.00.00

Mail

Permis B (véhicule personnel)

Photo d'identité

(sobre, souriante,
pas de décolleté,
ni torse nu
ou en maillot !)



FORMATION/ DIPLOMES

Indiquer ici votre cursus scolaire et universitaire mais aussi vos diplômes (Bac, Brevet, BAFA, JAPD, PSC 1, ...) des plus récents aux plus anciens.

2015 - 2016 : Master 1 Droit de la Banque - Université du Sud - Toulon

2015 : Licence de Droit - Université du Sud - Toulon

2012 : Baccalauréat série Littéraire - Lycée Dumont d'Urville - Toulon

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Indiquer et définir ici toutes vos expériences dans le monde de l'entreprise qu'elles aient été rémunérées ou pas (stage, bénévolat) des plus récentes au plus anciennes.

Été 2015 : Poste - Entreprise - Ville

Avril 2014 : Juriste (stage) - Cabinet XY - Ville

2012 - 2013 : Equipier polyvalent - Fast food - Toulon

LANGUES / INFORMATIQUE

Langues : Anglais (lu, écrit, parlé) / Italien (niveau scolaire)

Informatique : Pack office / Access / recherche sur internet

CENTRES D'INTERET / LOISIRS

Musique : Piano - Chant lyrique

Sports : Rugby (en club depuis 8 ans) - Tennis

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

B. La lettre de motivation

Contrairement au CV, la lettre de motivation doit être manuscrite sauf si la candidature se fait en ligne ou par email, dans ce cas pensez à vérifier les titres de vos documents avant de les envoyer (ex : DUPONT Julien CV – DUPONT Julien Lettre de motivation).

Respectant les inévitables critères de formes et autres formules de politesse (Nom en haut à gauche, date à droite, « Veuillez agréer Madame etc. ») Vous devrez exprimer vos aspirations personnelles de façon limpide et naturelle. Au travers de votre écriture, l'employeur aura un aperçu de votre personnalité.

La qualité rédactionnelle révélera l'étendue de votre culture générale, la précision des propos sera le gage de votre bonne foi, le ton à la fois direct et courtois soulignera votre sens relationnel !

Ne perdez pas de vue l'essentiel : c'est votre motivation qui doit ressortir de la lettre et non l'histoire de votre vie !

L'employeur doit être convaincu du bien fondé de votre candidature. Vous devez éveiller sa curiosité, lui donner envie de vous rencontrer...

Pour avoir toutes les chances de réussir votre lettre de motivation, suivez ces quelques étapes :

1. Réfléchissez à vos motivations, réunissez des arguments convaincants démontrant d'une part ce que vous pouvez apporter à l'entreprise et d'autre part ce que l'entreprise peut vous apporter
2. Mettez en avant vos qualités en les contextualisant selon vos expériences (ex : *...mon stage dans le domaine de la vente m'a permis d'acquérir le sens du relationnel.../...ma pratique du rugby m'a enseigné l'entraide et l'esprit d'équipe...*).
3. Faites plusieurs brouillons jusqu'à trouver le ton juste.
4. Faites lire les différentes versions à vos parents ou amis.
5. Utilisez des formules de politesse classiques et non familières, exemple : « Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.
6. Le texte doit être aéré. Évitez les paragraphes de plus de 5 lignes, l'absence de marge, les marges irrégulières.
7. Rédigez la mouture finale au stylo (de préférence à plume), encre bleue ou noire, sur papier blanc format A4
8. Ne jamais utiliser de : Feuille de couleur, papier à lignes ou à carreaux, feuille perforée, encre de couleur vive ou feutre qui bave...
9. N'oubliez pas la signature finale en bas de page à droite (d'une taille raisonnable.)

C. L'entretien

Cet entretien doit être considéré comme une première approche du monde professionnel. Nous vous proposons quelques règles simples qui vous aideront à réussir cette première étape. Renseignez-vous sur l'entreprise susceptible de vous recruter. Montrez que vous avancez en terrain connu, l'employeur appréciera. En entretien, il ne faut jamais paraître étonné ou stupéfait. Le jour de l'entretien, évitez de vous habiller de façon négligée...ni trop exubérante ! Choisissez un look sobre ! Soyez souriant (une mine défaite n'inspire pas confiance).

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

Ne ratez pas votre entrée :

- Une poignée de main ferme (sans toutefois broyer la main de l'employeur).
- Ne pas s'asseoir en premier.
- Regarder l'interlocuteur en face (le plafond et la moquette n'ont aucun rôle dans le choix du recrutement).

Ne soyez pas fier au point de vous croire indispensable à l'entreprise. Une explication honnête et réaliste de votre profil et de vos motivations suffiront à convaincre l'employeur.

Pendant la discussion, évitez toute allusion politique ou religieuse, ainsi qu'il est d'usage dans toute conversation avec une personne inconnue.

Soyez calme et naturel et surtout très motivé.

D. La relance

Quoi de plus frustrant que d'attendre une réponse qui se fait désirer lorsque l'on a envoyé sa candidature depuis plus de 15 jours ? Et pourtant, malgré le stress et l'impatience qu'engendrent une telle situation, pour bien des candidats il est très difficile d'aller vers l'employeur pour en savoir plus sur l'état du recrutement. Grave erreur : relancer son interlocuteur après une candidature restée sans réponse est impératif.

Vous prouvez aussi que vous ne postulez pas au hasard mais que cette annonce en particulier a retenu toute votre attention. Pour le recruteur, c'est un gage de sérieux.

Jeunes diplômés handicapés : comment cibler votre recherche d'emploi

Vous êtes jeune, diplômé et handicapé ? Le marché de l'emploi vous donne accès à de nombreux dispositifs pour favoriser votre recrutement et vos débuts dans la vie professionnelle.

Vous voilà diplômé du supérieur, et quel que soit votre handicap, prêt à affronter le monde du travail. Sachez-le : les entreprises doivent embaucher 6 % de personnes handicapées au sein de leur personnel et la plupart du temps, elles n'y parviennent pas !

À l'heure d'envoyer CV et lettres de candidatures, faites-vous confiance. Mettez en avant vos compétences : elles intéressent les recruteurs, sans mettre de côté votre handicap.

Aujourd'hui, quasiment toutes les grandes entreprises possèdent une mission handicap dédiée au recrutement ou au maintien dans l'emploi de leurs collaborateurs handicapés.

Une première piste pour candidater, mais ce n'est pas la seule. Pensez aussi aux réseaux sociaux, aux salons de recrutement... avec l'idée qu'il ne faut rien négliger !

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

A. Les secteurs qui recrutent

1. Commerce / Vente / Distribution

Vous feriez bien une première expérience dans la vente tout en poursuivant vos études ? S'il y a un job Etudiant incontournable, c'est bien celui d'hôte / hôtesse de caisse. Pendant l'été, le libre-service, les grandes et moyennes surfaces recrutent énormément d'étudiants, bien souvent pour remplacer le personnel parti en congés. Postulez le plus tôt possible. Ne pas avoir d'expérience professionnelle ne vous mettra pas sur le banc de touche.

2. Animation sportive ou culturelle

Le secteur de l'animation offre de très nombreuses opportunités d'embauche aux titulaires d'un **BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs)** ou à ceux en cours de formation. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA/BAFD est autorisée 3 mois avant.

Pour vous inscrire rendez-vous, **sur le site internet** : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

3. Événementiel / Animation / Accueil

Hôte ou hôtesse d'accueil sur des salons, des forums, distribution de prospectus, animateur dans un supermarché... Les jobs de l'accueil et de l'événementiel vous tentent ? Si vous présentez bien, que vous savez garder le sourire en toutes circonstances, alors pourquoi pas vous...

4. L'hôtellerie / Restauration / Tourisme

Ce sont des secteurs qui font appel à de nombreux saisonniers. Plusieurs types de jobs vous attendent : serveur, barman, bagagiste, portier, veilleur de nuit, femme de chambre, réceptionniste, commis de cuisine, accueil et services dans les fast-foods, parcs d'attraction, discothèques etc. Toutefois, certains métiers nécessitent d'avoir des brevets pour exercer. La maîtrise d'une ou plusieurs langues peut également s'avérer être indispensable.

5. Le secteur agricole

De la mi-mai à fin octobre, les exploitants des régions agricoles et viticoles de France ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Partez à la cueillette ou aux vendanges selon le climat et le calendrier.

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

6. Le milieu hospitalier

Avis aux étudiants en médecine et filières paramédicales, les hôpitaux recrutent des agents de service hospitaliers (ASH) à chaque période estivale. Votre rôle consistera à vous occuper de l'entretien des locaux, du matériel, de l'hygiène, de distribuer les repas des malades, travailler en cuisine ou encore être brancardier, en fonction du service où vous serez affecté.

7. Transport

Votre permis A ou B en poche, pourquoi ne pas jouer les coursiers ou les livreurs le temps des vacances ? Il faut avoir un bon sens de l'orientation, bien connaître les différents quartiers où l'on est amené à travailler et conduire prudemment.

8. Baby-sitting

Concilier job et études avec le baby-sitting ! Pour tous ceux qui n'auraient pas trouvé le bon filon pour gagner de l'argent pendant les vacances ou toute l'année et financer leurs études, une solution s'offre à vous : le baby-sitting.

9. L'intérim

Si vous préférez vous engager pour des missions plus courtes et peut être plus variées, l'intérim est sans doute ce qu'il vous faut. Vous travaillez au rythme qui vous convient et un large panel d'emplois s'offre à vous. Pas de secteur unique, toutes les branches professionnelles sont accessibles via l'intérim. C'est aussi un bon plan si vous ne pouvez pas avoir un job étudiant à temps partiel pendant l'année, l'agence pourra vous contacter pour de petites missions ponctuelles (inventaires, remplacements, etc.).



3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

B. Tout savoir sur la vie professionnelle

1. Le contrat

Vos droits

Vous avez signé pour un job en CDD et vous vous demandez quels sont vos droits et obligations ? Vous avez les mêmes droits et devoirs que les salariés liés à l'entreprise par un CDI. D'ailleurs, à qualification et ancienneté égales, votre rémunération doit être la même.

Si vous ne pouvez pas prendre de congés, vous avez droit à une indemnité compensatrice de congés payés (dont le montant ne peut être inférieur à 10 % de la rémunération totale brute perçue lors de votre contrat), versée en fin de contrat.

- Vous avez également droit à une indemnité de fin de contrat, dans certains cas, destinée à compenser le caractère précaire de votre situation (calculée en fonction de votre rémunération et de la durée du contrat et d'une hauteur comprise entre 6 et 10 % de votre rémunération brute).
- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due dans certains cas : travaux saisonniers (y compris vendanges), contrats conclus au titre des mesures pour l'emploi ou la formation professionnelle (contrats de professionnalisation, contrat initiative emploi...), CDD conclus avec des jeunes pendant les vacances scolaires (= jobs d'été). Elle n'est pas due non plus si, à la fin de votre CDD, l'employeur vous propose de rester dans l'entreprise en CDI (avec les mêmes qualifications et rémunérations) et que vous refusez. De même elle n'est pas due si vous acceptez (on vous le souhaite !) le CDI.
- Vous avez aussi le droit à un accès favorisé au congé individuel de formation. (Votre employeur versera au FONGECIF ou OPCA de votre branche une cotisation à hauteur de 1 % de la rémunération totale brute que vous percevrez au cours de votre CDD).

Notez bien que l'employeur est tenu, si vous êtes en CDD dans son entreprise, de vous informer des postes en CDI disponibles au sein de cette même entreprise !

Vos devoirs

En tant que salarié, vous avez des droits, mais également des devoirs. Un job, même d'étudiant, c'est du sérieux !

Attention, une fois sur votre lieu de travail, vous êtes considéré comme un salarié à part entière. Effectuer les tâches confiées, arriver et partir à l'heure, voilà les règles de base qui vont désormais régir votre vie de salarié. Une fois votre contrat signé, n'oubliez pas que l'affaire soit dans la poche, très souvent, l'employeur s'accordera une période d'essai de 1 à 3 mois, pendant laquelle votre efficacité et votre motivation seront testées. La durée de celle-ci doit être inscrite sur votre contrat. Durant cette période, l'employeur, tout comme vous, peut rompre le contrat. Passé ce laps de temps, vous serez embauché pour la durée du contrat prévue si c'est un CDD (contrat à durée déterminée) ou ad vitam aeternam si c'est un CDI (contrat à durée indéterminée).

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

La Rémunération

Besoin d'argent pour financer vos vacances ou votre prochaine rentrée scolaire ? Les jobs étudiants s'annoncent comme la solution idéale ! Oui mais voilà, vous ne savez pas comment vous y prendre, où chercher ?

Ne laissez pas le hasard choisir pour vous ! Voici tout ce qu'il faut savoir sur les emplois saisonniers et les secteurs qui recrutent.

Qui dit job d'été, dit contrat à durée déterminé (CDD) parce que comme nous l'indique le Code du travail (Art. L. 122-1-1) : « [...] Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ».

Votre contrat doit vous être remis dans les deux jours suivant votre embauche. Lisez-le attentivement, veillez à ce que toutes les informations concernant l'employé (vous), l'employeur et les conditions de travail, y figurent. Vous êtes considéré comme n'importe quel autre salarié de l'entreprise et êtes donc soumis aux mêmes règles ; vous bénéficiez également des mêmes avantages [jours fériés, pauses, cantine].

Depuis le 1er janvier 2016, le Smic horaire est de 9,67 € brut, soit 1466,62 € bruts / mois pour 35 h hebdomadaires). Le smic correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé quelle que soit la forme de sa rémunération. (Le salaire brut indiqué sur votre fiche de paye ne comprend pas la prime de précarité et les congés payés que vous toucherez à la fin de votre contrat.)

Vous ne pouvez pas travailler plus de 48 h / semaine, c'est la durée hebdomadaire maximale légale. Vous avez droit à une journée de repos par semaine.



3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

L'imposition

Vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôts, que vous soyez imposable ou rattaché fiscalement à vos parents. Pour cela, vous devez être âgé de 25 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, poursuivre des études secondaires ou supérieures et le montant total de vos salaires perçus en cours de l'année à déclarer ne doit pas dépasser trois fois le montant mensuel du SMIC. [Source : vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

Si vous êtes Étudiant boursier

Il n'est pas incompatible de percevoir une bourse et de toucher un salaire pour un emploi à temps partiel ou à temps plein. Les ressources prises en compte pour les bourses sur critères sociaux sont le revenu de la famille de l'étudiant. Mais attention ! Vous devrez faire preuve d'assiduité : des relevés de présence aux cours ou des justificatifs en cas d'absence vous seront demandés.

Autrement dit, ne choisissez pas un travail qui empiète trop sur vos heures de cours, ni qui soit trop éloigné de chez vous, ou de l'endroit où vous étudiez. Vous éviterez ainsi de perdre du temps dans les transports en commun. Faites également attention aux horaires. En effet, il est vraiment illusoire de penser travailler toute la journée en classe et de combiner un job de barman le soir jusqu'à 3 ou 4 h du matin. L'important est donc de choisir un job compatible avec votre rythme scolaire... Quoi qu'il en soit, ne vous inquiétez pas, nombreux sont les boulots agréables qui s'adressent aux étudiants et qui leur permettent de continuer à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. www.crous-nice.fr

2. Stages

Un stage est une période de formation pratique complémentaire à la formation académique. Tout stage fait l'objet d'une convention obligatoire entre l'organisme d'accueil, votre établissement de formation et vous-même.

NB : La Maison de l'Étudiant propose pour les étudiants intéressés des stages en entreprise non rémunérés pour constituer une première expérience professionnelle.

Des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants dans chaque université

Ces bureaux ont été créés dans toutes les universités. Ils sont chargés de diffuser les offres de stages et d'emplois liées aux formations proposées par l'établissement et d'assister les étudiants dans la recherche d'un premier emploi.

Gratification obligatoire des stages

La loi du 10 juillet 2014 a porté à deux mois la durée du stage en entreprises ouvrant droit à gratification.

La gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois est calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Les stages de plus de deux mois consécutifs (dont 44 jours travaillés) réalisés dans une administration ou établissement public de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial font obligatoirement l'objet d'une gratification. vosdroits.service-public.fr

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

Des objectifs pratiques pour une démarche dynamique

Le stage a des objectifs de formation. Vous serez évalué sur les compétences et connaissances que vous aurez acquises pendant le stage.

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes dont l'activité correspond aux matières étudiées, envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation et attendez-vous à passer un entretien.

C. Entrepreneuriat

L'auto-entrepreneuriat

Le statut national d'étudiant auto-entrepreneur s'adresse à l'étudiant ou au jeune diplômé qui cherche à obtenir un accompagnement dans son projet entrepreneurial. Pour bénéficier de ce statut vous devez avoir moins de 28 ans ; avoir le bac ou un diplôme équivalent (français ou étranger) ; être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou être jeune diplômé d'un de ces établissements.

A savoir : si vous êtes jeune diplômé, ce statut vous permet de bénéficier du statut étudiant et de la sécurité sociale étudiante.

Le statut d'étudiant-entrepreneur permet d'être accompagné par un enseignant et par un référent (entrepreneur ou membre d'un réseau d'accompagnement et de financement) du réseau Pépité [Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat] ; d'accéder à un espace de travail partagé ; de signer un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (Cape).

A noter : vous pouvez aussi substituer votre projet entrepreneurial validé par un Pépité à un stage obligatoire dans votre cursus de formation. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Les incubateurs d'entreprises innovantes

La création d'incubateurs d'entreprises dans les universités est encouragée. Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil, de conseil et de recherche de financement pour ceux qui ont un projet de création d'entreprise à partir d'une idée ou d'un brevet. www.tvt.fr

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

L'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat

Créé en 2001, l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE) est un outil de mutualisation, de promotion et d'échanges autour des pédagogies entrepreneuriales, au service des établissements, des enseignants, des étudiants, des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et des institutions.

Sa mission : recenser, diffuser, analyser les actions menées dans les milieux éducatifs visant à développer l'esprit d'initiative des jeunes, à les préparer à conduire des projets personnels ou professionnels innovants, à les former à la création d'entreprise. www.entrepreneuriat.net

Les maisons de l'entrepreneuriat

Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. Ils jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise. www.univ-tln.fr



3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

D. L'alternance

Comment fonctionne la relation CFA / Entreprise / Candidat ?

En premier lieu, un contrat d'apprentissage, établi en 3 exemplaires, est signé entre l'apprenti et l'entreprise. Le jeune devient alors salarié de l'entreprise. Ce contrat est conclu avec l'employeur une fois l'apprenti inscrit dans un CFA.

Puis le dossier (dont le contrat) est adressé par l'entreprise à la chambre consulaire pour enregistrement, puis à l'unité territoriale de la DIRECCTE.

C'est au jeune de trouver un CFA adapté. Un maître d'apprentissage, interne à l'entreprise et possédant une expérience en relation avec la qualification visée, doit être désigné.

Comment choisir le CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation générale s'effectue le plus souvent dans un centre de formation d'apprenti (CFA). Peuvent notamment être CFA une collectivité locale, une chambre de commerce et d'industrie, des métiers, d'agriculture, une entreprise....

Pour créer un CFA, une convention doit être conclue entre la structure qui souhaite devenir CFA et, soit l'État, soit le Conseil régional.

Quel est le rôle du CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il revient au CFA de dispenser à l'apprenti **une formation générale**. Le plus souvent, il s'agit d'un CFA, mais ce peut être une section d'apprentissage.

La formation pratique sera effectuée par et dans l'entreprise et doit bien entendu être en relation directe avec la qualification à acquérir.

Apprentissage - Professionnalisation

L'établissement de formation doit délivrer à tous les alternants une Carte Nationale d'Étudiant des Métiers dans les 30 jours suivants leur inscription.

Les alternants en contrat de professionnalisation pourront bénéficier de la carte d'étudiant des métiers à condition d'avoir moins de 26 ans et d'être inscrits dans une qualification enregistrée au RNCP pour une formation d'une durée minimale de 12 mois.

La carte d'étudiant des métiers est valable sur l'ensemble du territoire national et est délivrée une fois pour toute la durée du contrat en alternance. **En cas de rupture du contrat en alternance, elle doit être récupérée et détruite par l'établissement de formation qui l'a délivrée.**

Cette carte permet à l'alternant de justifier de son statut. Elle peut parfois ouvrir droit à des réductions tarifaires dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

Le contrat d'Apprentissage et le contrat de professionnalisation ont chacun leur spécificité.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les différences entre ces 2 contrats.

<p>Le contrat d'apprentissage est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous avez entre 16 et 25 ans ; • vous avez au moins 15 ans dans l'année civile en cours et vous avez achevé votre troisième ; • vous avez 15 ans et avez suivi une formation dans le cadre de la DIMA. <p>Cependant, la limite d'âge peut être reculée à 30 ans si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous préparez un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu • il y a eu rupture du contrat d'apprentissage pour une raison indépendante de votre volonté (cessation d'activité, faute de l'employeur...) <p>En revanche, il n'y a aucune limite d'âge dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous êtes reconnu travailleur handicapé • vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation dépend de l'obtention du diplôme ou du titre sanctionnant la formation suivie. 	<p>Le contrat de professionnalisation est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus ; • Demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus • vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI)
À l'issue de ce contrat	
<p>Vous pouvez obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p>	<p>Vous pouvez obtenir une qualification soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enregistrée au RNCP (titre ou diplôme) • reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche • ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.
Durée ?	
<p>Vous bénéficiez d'au moins 400 heures de formation par an dispensée par les CFA.</p>	<p>Vous bénéficiez d'une formation dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise si elle dispose d'un service de formation interne. Cette formation ne peut être inférieure à 150 heures et sa durée est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation.</p>
Qui vous accompagne ?	
<p>Votre suivi est assuré obligatoirement par le maître d'apprentissage qui est responsable de la formation pratique. Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise.</p>	<p>Le tuteur doit se prévaloir d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.</p>



Se soigner

- LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE 103**
- LA SPECIFICITE ETUDIANTE 106**
- QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ? 106**
- LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE : 107**
- LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE 108**
- PASS SANTE + PREVENTION-CONTRACEPTION 109**

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

**étudier
à Toulon**

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ? Vous relevez de la sécurité sociale étudiante. Dès votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire...), vous devez obligatoirement, sauf cas particulier, vous affilier à la sécurité sociale étudiante et choisir une mutuelle étudiante. Cette procédure est obligatoire et concerne tous les étudiants. La cotisation à la sécurité sociale étudiante est fixée par arrêté ministériel : 215 € pour l'année en cours (sous réserve de modification), elle est reversée à l'URSSAF.

Vous avez ainsi droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire.

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont vous êtes l'ayant droit.

- **Si vous avez entre 16 ans et 19 ans** : vous êtes toujours considéré comme ayant droit de vos parents. À ce titre, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.
- **Si vous avez 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans** : vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si vous êtes boursier : dans ce cas, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (suite)

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon l'âge de l'étudiant au cours de l'année universitaire et la profession du parent dont il dépend.

Votre âge pendant l'année universitaire :			
Profession du parent dont dépend l'étudiant	16/19 ans au cours de l'année universitaire	20 ans au cours de l'année universitaire	21/28 ans au cours de l'année universitaire
Salarié et assimilé : Fonctionnaire de l'État, Fonctionnaire territorial ou hospitalier, Artiste auteur, Praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), Exploitant ou salarié agricole	Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	
Travailleur non salarié Artisan, Commerçant, Profession libérale	Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	
Régimes spécifiques Clercs et employés de notaires, Cultes, EDF-GDF, Militaires, Mines, RATP, Sénat	Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	
Autres régimes spécifiques Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux	Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	
Fonctionnaire international	Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (à défaut d'attestation de l'organisme international)	
Agents de la SNCF	Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite		

Cas particuliers

Vous travaillez : Si vous exercez une activité salariée pendant vos études supérieures, vous relevez du régime général d'assurance maladie sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- votre contrat de travail couvre toute l'année universitaire
- vous effectuez au moins 60 heures de travail par mois (ou 120 heures de travail par trimestre) ou vous justifiez d'un salaire au moins égal à 60 fois le SMIC horaire par mois (ou 120 fois le SMIC horaire par trimestre).

Dans cette situation, vous êtes dispensé de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et vous n'avez pas de cotisation à payer. C'est la caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence qui assure la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

Vous êtes marié ou vous vivez maritalement ou vous avez un partenaire PACS : Si votre conjoint, concubin ou votre partenaire PACS, est lui-même assuré social (non étudiant) : vous êtes, en tant qu'ayant droit, dispensé de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et du paiement de la cotisation.

Si votre conjoint, votre concubin ou votre partenaire PACS, est lui-même étudiant : Vous devez obligatoirement l'un et l'autre vous affilier et cotiser à la sécurité sociale étudiante.

Vous vivez avec un assuré social depuis au moins un an et vous êtes à sa charge effective et permanente : Vous devez obligatoirement vous affilier et cotiser à la sécurité sociale étudiante.

Vous avez plus de 28 ans et vous poursuivez des études : Vous bénéficiez du maintien de vos droits à l'assurance maladie pendant un an à compter de la date de votre anniversaire.

Etudiant étranger : Inscription obligatoire à la sécurité sociale étudiante.

Etudiant monégasque : Vous dépendez de la Caisse de Compensation de Monaco jusqu'à 21 ans ; au-delà, votre inscription est obligatoire et payante en France.

Etudiant boursier : L'affiliation est obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS.

Etudiant étranger espace économique (EEE) et Suisse : Pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une carte Européenne d'Assurance Maladie ou de son certificat provisoire, soit d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

Parents agents de la SNCF : L'étudiant reste couvert par la Sécurité sociale de ses parents jusqu'à 28 ans.

Marié, Concubain Pacsé : Si le conjoint, concubin, ou le partenaire d'un PACS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire ; si le conjoint, concubin ou partenaire est salarié, il le couvre.

LA SPECIFICITE ETUDIANTE

Vous avez le choix entre deux centres de Sécurité Sociale Étudiante :

- soit la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants),
- soit la MEP (Mutuelle des Étudiants de Provence).

Les remboursements des dépenses médicales seront assurés par le centre de Sécurité Sociale ainsi choisi. La Sécu prend en charge une partie (pourcentage défini par la loi) de vos dépenses de santé. Une mutuelle, étudiante ou non, permet de compléter ces remboursements, suivant le forfait auquel vous avez souscrit vous pouvez être totalement remboursé.

LMDE	MEP
Permanence sur le campus de La GARDE Bâtiment V, Avenue de l'Université 83130 LA GARDE	Permanence sur le campus de La GARDE Bâtiment V, Avenue de l'Université 83130 LA GARDE
Tél. 09 69 369 601	Tél. 04 26 31 79 29
Site Internet : www.lmde.com	Site Internet : www.mep.fr

QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Vous choisissez votre centre de Sécu étudiante le jour de votre inscription dans l'enseignement supérieur.

S'il s'agit de votre première inscription dans l'enseignement supérieur, n'oubliez pas quelques « pièces clés » :

- votre carte d'immatriculation lycéen sur laquelle figure votre numéro de Sécurité Sociale étudiante ou un extrait d'acte de naissance.
- une photocopie de l'attestation de carte Vitale de vos parents sur laquelle vous êtes mentionné (si vous avez moins de 20 ans).
- un acte de naissance si vous êtes né à l'étranger
- un RIB à votre nom pour vos remboursements

Si vous êtes déjà affilié à un centre de Sécurité Sociale étudiante, il vous faudra fournir :

- votre attestation de carte Vitale personnelle
- ou une photocopie de votre carte d'assuré social

LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE :

Le parcours de soins coordonnés

Vous êtes dans le parcours de soins coordonnés lorsque vous consultez en premier le médecin traitant que vous avez déclaré. Si nécessaire, il vous oriente vers un médecin correspondant (un spécialiste par exemple). Dans ce cas, vous êtes remboursé normalement.

Médecin remplacé :

Si votre médecin traitant est absent, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant.

Accès direct autorisé :

Après avoir déclaré votre médecin traitant, les gynécologues, les ophtalmologues et les psychiatres peuvent être consultés directement sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Hors résidence :

Si vous êtes loin de chez vous et après avoir déclaré votre médecin traitant, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Urgence :

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez consulter en urgence un autre médecin que votre médecin traitant, sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Hors parcours de soins coordonnés

Vous êtes hors parcours de soins coordonnés si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez directement un médecin sans avoir consulté votre médecin traitant (Exceptions : urgences, consultations hors résidence.) Dans ce cas, vous êtes moins bien remboursé.



LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE

La santé participe à la réussite de votre projet universitaire.

Face à des problèmes de santé, des difficultés de vie et à suivre vos études, l'équipe du Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Secrétaire, Infirmières, Médecins) est là pour vous aider à trouver des solutions.

L'équipe du SUMPPS vous propose :

- Accueil infirmier, conseil santé, soins, orientation, mise à jour des vaccins, soins d'urgence.
- Aménagement d'études ou d'examens pour étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante.
- Prestations gratuites sur rendez-vous.
- Bilan de prévention en 1^{ère} année.
- Contrôle médical des étudiants à risque professionnel.
- Certificat médical pour le sport au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).
- Consultations avec un médecin psychiatre sur rendez-vous.
- Actions santé.
- Consultations médicales pour les étudiants en situation de précarité.

Le personnel du SUMPPS et les assistantes sociales sont soumis au secret professionnel.

Contact :

Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

RDC du bâtiment EVE - Entrée 2

Université de Toulon

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Tél. 04 94 14 24 89

Mail : sumpps@univ-tln.fr

PASS SANTE + PREVENTION-CONTRACEPTION

Le chéquier PASS Santé+ prévention-contraception comprend 9 coupons liés à des prestations de prévention et d'accès à la contraception, telles que des consultations médicales, une analyse biologique et l'achat de contraceptifs.

Objectif ?

Permettre aux jeunes d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations de prévention et de contraception.

Renforcer l'information des jeunes et faciliter leur accompagnement dans un parcours de prévention et de soins dans le domaine de la sexualité.

Comment ?

La demande de chéquier « PASS Santé + prévention-contraception » se fait exclusivement par téléprocédure sur le site generation.regionpaca.fr. Elle se fait en deux étapes :

La première étape : Le jeune saisit ses coordonnées puis sa demande de chéquier.

La deuxième étape : Le jeune adresse la pièce justificative de son statut par courrier ou par voie électronique.

Pour que sa demande soit prise en compte, ces deux étapes sont indispensables.

Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen(ne)s, apprenti(e)s, étudiant(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagné par une mission locale, inscrit à Pôle emploi.

Contacts :

DJSS – Service Santé Alimentation

PASS Santé + Prévention-Contraception

Libre Réponse 34143

13 599 MARSEILLE CEDEX 20

pass-sante@info-regionpaca.fr

Tél. 04 88 73 80 00

<https://www.facebook.com/ContraceptionDAdo>
parlons-ici.org

États Généraux de la Jeunesse région PACA - Antenne Du Var

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 18h

17, Place de la Liberté

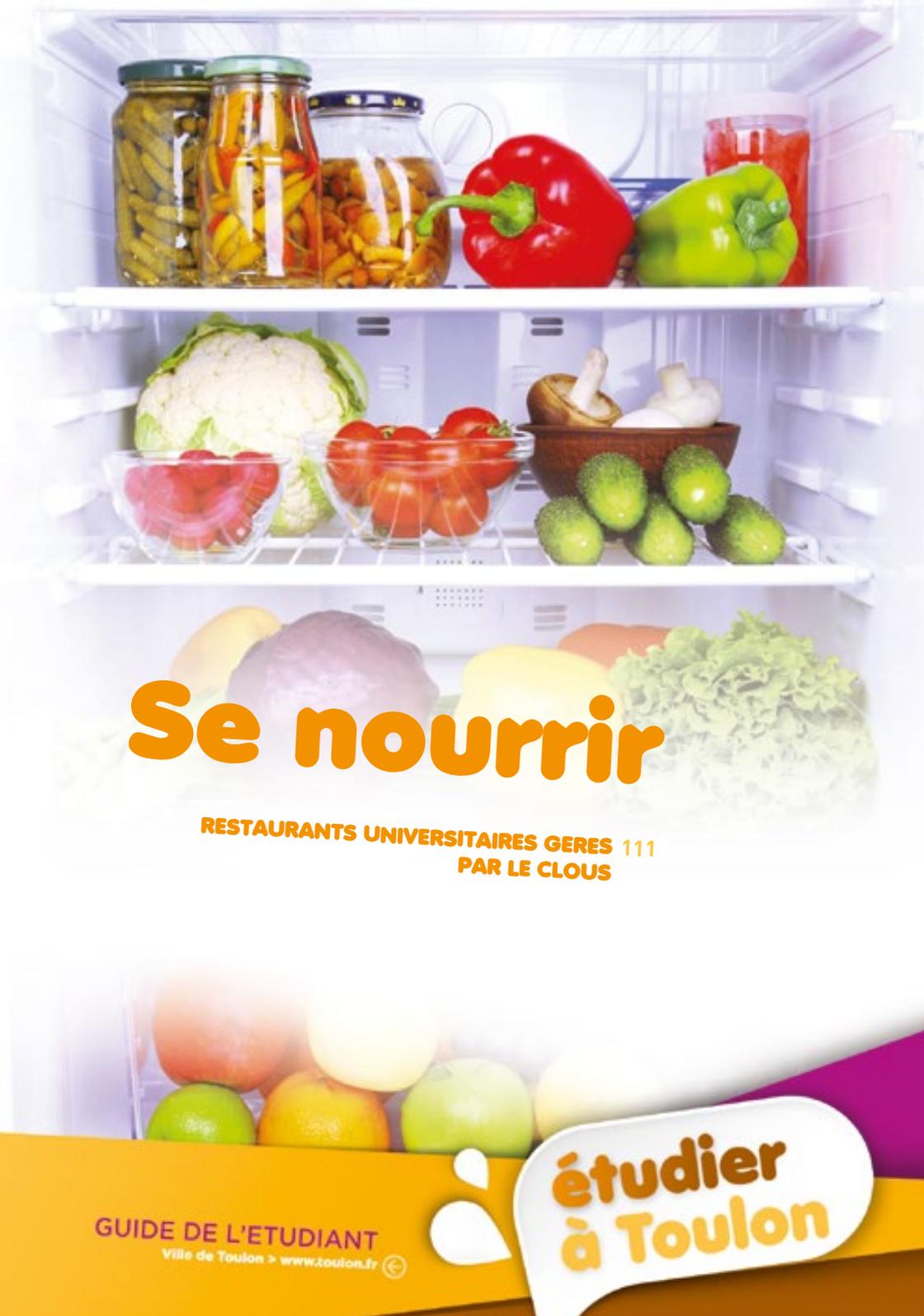
BP 420

83 0555 TOULON CEDEX

Tél. 04 94 92 46 00

Antenne83@regionpaca.fr

<http://generation.regionpaca.fr>



Se nourrir

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES 111
PAR LE CLOUS

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

étudier
à Toulon

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES PAR LE CLOUS

Le CLOUS vous propose un restaurant et deux cafétérias universitaires sur le campus de la Garde et un restaurant à l'UFR droit en centre-ville de Toulon.

À Toulon (UFR Droit) :

- Resto U l'Escarpe
- Regal Express l'Escarpe

Campus de La Garde :

- Resto U Coudon
- Restaurant administratif Coudon
- Proxi Regal Express Coudon
- Proxi Regal Express Seatech (ex ISTV)
- Mini Regal Express Le Beal





Se déplacer

DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL 113

DANS LE DEPARTEMENT AVEC VARLIB 116

DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF 118

EN BATEAUX - EN TAXI : 119

**étudier
à Toulon**

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

EN BUS DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL

Le Réseau Mistral vous transporte sur les 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée avec un tarif unique grâce à ses 63 lignes terrestres, 3 lignes maritimes et 8 lignes appelbus.

La Carte à puce «Mistral» est personnalisée avec vos noms, prénoms et photo. Elle est réalisée dans les agences commerciales du Réseau Mistral et a une durée de vie de 5 ans. C'est votre qualité d'ayant droit qui détermine le tarif dont vous bénéficiez. Votre profil doit être renouvelé avant sa fin de validité, tous les ans.

Le saviez-vous ? Le réseau Mistral est le moins cher de France pour les étudiants !

Nouvelle LIGNE U

Depuis le 1^{er} septembre 2014, une nouvelle ligne de bus : la « ligne U » dessert les campus de l'Université de Toulon. Elle relie en une vingtaine de minutes le campus de La Garde – La Valette au Technopole de la Mer.

A une fréquence de 10 minutes aux heures de pointe, son amplitude horaire de 6 h 20 à 21 h 15 du lundi au vendredi et de 7 h 35 à 20 h 30 le samedi.

Substitut de la ligne 191A, elle a pour arrêt le Campus Porte d'Italie, en haut de l'avenue Franklin Roosevelt (direction Campus La Garde – La Valette) et devant la Faculté de droit (direction Portes d'Ollioules et Toulon), possibilité de stationnements gratuits aux parkings relais à tout détenteur d'un titre Réseau Mistral en cours de validité. La ligne 191B est par ailleurs maintenue : elle assure ses départs depuis l'Observatoire vers Campus La Garde – La Valette, en passant par les arrêts Liberté et Boulevard de Strasbourg.

Abonnement 12 mois « Scolaire-Etudiant-Apprenti » : 174 € (hors frais de souscription)

NB : Si frais de souscription à l'année il faut ajouter 8 € d'accès au tarif en vigueur : 174 € ce qui fera un total de 182 € pour l'abonnement annuel.

Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 12 mois à partir de la date de première validation. Avec la GARANTIE LIBERTE, vous pouvez résilier votre abonnement à partir de 3 mois d'utilisation (sur demande écrite adressée au Réseau Mistral, précisant le mode de paiement utilisé, les noms et prénoms du débiteur ou du payeur). Un réajustement vous sera facturé par rapport au prix d'un abonnement 30 jours « Scolaire - Etudiant - Apprenti ». Dans ce cas, votre abonnement sera supprimé de votre carte Mistral.

Conservez votre « carte Mistral » : vous pourrez toujours y recharger d'autres titres de transports.

EN BUS DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL (suite)

Abonnement 30 jours : 21 € (hors frais de souscription)

Utilisable tous les jours de l'année. Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 30 jours à partir de la date de première validation.

NB : possibilité de souscrire à 12 abonnements 30 jours « Scolaire » pour une somme totale de 252 €

10 voyages en « réduit » : 6,90 € (hors frais de souscription)

Pour la création de « votre carte Mistral » ou le renouvellement de votre profil valable 12 mois : 8 €

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente, uniquement pour la création de votre « carte Mistral »
 - 1 certificat de scolarité de l'année en cours
 - 1 justificatif d'identité
 - 1 attestation de domicile et une attestation d'hébergement, si l'ayant l'endroit est hébergé
- Soit à l'agence du Réseau Mistral : 720, avenue Colonel Picot à TOULON.
Ouverture du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h00 / le samedi : de 8h30 à 12h30 de 14h00 à 18h00.
Soit à l'agence commerciale du Réseau Mistral : 183, rue Revel à TOULON.
Ouverture du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Un numéro est à votre service : 04.94.03.87.03

Plus de renseignements : www.reseaumistral.com

Trio à la Mobilité (à compter du 4 janvier 2016)

le fonctionnement du Parc relais des Portes d'Ollioules et de Toulon est modifié pour être exclusivement réservé aux clients du réseau Mistral.

Afin de familiariser les usagers avec ce nouveau fonctionnement, une période d'apprentissage est mise en place.

Un ticket de parking sera délivré à l'entrée et devra être passé obligatoirement en caisse pour être présenté à la borne de sortie.

Le stationnement sera alors gratuit jusqu'à la fin de cette période d'apprentissage et par la suite, en cas d'absence de titre de transport ou de titre non valable, vous devrez vous acquitter d'une amende forfaitaire de 22 €.

Le P+R permet de stationner en entrée ouest de l'agglomération et d'accéder à des lignes à forte fréquence : ligne U (toutes les 15mn en moyenne) et 1 (toutes les 7 à 10 mn). Les lignes 12 et 122 desservent également le P+R.

Service Appel Bus

Pour tout déplacement, merci de réserver auprès de notre hôtesse, au minimum 1 heure avant, au 04 94 03 87 02 (du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00, le samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

Vous pouvez planifier un calendrier de réservations pour des déplacements réguliers. Attention, pour le samedi, les réservations ne sont prises que pour les déplacements du jour même.

Votre réservation effectuée, le minibus viendra vous chercher à la date, heure et lieu convenus.

Services de nuit :

Service de soirée Taxi-Bus Toulon/La Valette/La Garde :

Le service de soirée et ses Taxis bus vous permettent de circuler du dimanche soir au jeudi soir, sur Toulon, La Valette et La Garde de 21h20 à 0h05. Avec possibilité de réserver et de planifier vos déplacements sur 1 semaine.

Depuis l'arrêt « Liberté » des départs sont assurés à heures fixes 21h20, 22h15, 23h15 et 0h05. En dehors de ces horaires adressez-vous directement au conducteur de taxi en attente à l'arrêt Liberté. Vos déplacements sont pris en charge sur réservation auprès du GIE des taxis toulonnais au 04.94.09.38.07 (de 8h à 21h) ou au niveau du standard des taxis toulonnais 04.94.93.51.51 (ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24).

Les Nocturnes :

Le service de soirée «Les Nocturnes » fonctionne les vendredis et samedis soir de 21h00 à 00h30. Il est assuré par 10 lignes de Bus et 2 lignes de Bateaux-bus.

Pour plus de renseignements sur le Réseau Mistral, un numéro est à votre service : 04.94.03.87.03 et le site internet www.reseaumistral.com

Tarifification en vigueur : Les tarifs de nuit disparaissent. L'ensemble de la tarification habituelle du Réseau Mistral est valable sur les services de soirée comme sur les services de jour.

Pour les déplacements occasionnels le titre « un voyage terrestre » est uniquement vendu à bord des taxi-bus au prix de 1.40 euros et uniquement valable sur un aller simple.

Pour les déplacements plus fréquents les titres sont en vente dans les agences commerciales et auprès des 130 dépositaires points de vente du réseau.

L'application Android Réseau Mistral

L'application Android Réseau Mistral est destinée à faciliter vos déplacements sur les 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.

Que vous soyez utilisateur régulier ou occasionnel des transports en commun, cette application vous permettra d'obtenir toutes les informations utiles, de la préparation de votre déplacement jusqu'à votre destination finale.

Fonctions principales :

- **Horaires :**
Consultez les horaires aux arrêts de votre choix ou ceux des arrêts à proximité grâce à la fonction géolocalisation de votre smartphone (horaires en temps réel).
- **Itinéraires :**
En indiquant votre point de départ (adresse, lieu, arrêt ou géolocalisation) et votre lieu d'arrivée, l'application vous propose les solutions transport les plus efficaces, avec un descriptif clair et précis de chaque étape du trajet.
- **À proximité :**
Découvrez tous les arrêts et centres d'intérêts qui vous entourent à partir de la cartographie.
- **Favoris :**
Gagnez du temps en enregistrant vos itinéraires favoris. Vous accédez facilement aux prochains départs.
- **Infos Trafic :**
Consultez à tout moment et où que vous soyez, les dernières perturbations du réseau en cours ou à venir.
- **Contact :**
Une remarque, une suggestion, une réclamation : tous les moyens pour nous contacter à portée de main.

ENBUS DANS LE DEPARTEMENT AVEC VARLIB

Afin de répondre au mieux à l'attente des usagers en matière de déplacements tout en préservant l'environnement, le Conseil Départemental du Var a mis en place VarLib, un réseau de transport.

BILLETS :

Billets	Tarifs 2016 à l'unité	Tarifs 2016 10 voyages
Zone 1 : Var et communes limitrophes	3 €	21 €
Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne	4 €	28 €
Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence (au départ de Rians, St Maximin et Brignoles) et Marseille (au départ de St Maximin et Brignoles)	6 €	42 €
Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice	20 €	140 €

Les billets 10 voyages sont valables 2 ans sur la zone choisie du réseau Varlib. Ils ne sont pas nominatifs et sont utilisables par plusieurs personnes y compris sur le même trajet. La correspondance est gratuite dans un délai de 90 minutes après la montée dans le premier autocar (non valable pour un trajet retour).

Nouveau : Billet aller-retour dans la journée Var et communes limitrophes = 5 €

Attention : Ce titre ne peut-être vendu dans les cars, disponible uniquement dans les points de vente sur le site www.varlib.fr

ABONNEMENTS :

S'abonner à VarLib c'est prendre le PASS de son choix pour une valeur de 5 €.

Votre abonnement est chargé sur une carte sans contact nominative avec photo et dont la durée de vie est de 5 ans. Elle est utilisable uniquement par la personne désignée (la carte d'identité peut être demandée lors des contrôles). En cas de perte ou de vol, un duplicata payant peut être édité.

Billets	Tarifs 2016 Mensuels	Tarifs 2016 Annuels
PASS'VAR Zone 1	48 €	480 €
PASS'LIB Zone 2	70 €	700 €
PASS'3D Zone 3	100 €	1000 €
PASS'Etudes	24 €	240 €
PASS'Jeune		120 €

Zone 1 : Var et communes limitrophes (PASS'VAR)

Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne (PASS'LIB)

Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence, Marseille (PASS'3D)

Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice (PASS'Etudes et PASS'Jeune)

L'abonnement mensuel : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 30 jours glissants à partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

L'abonnement annuel : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 12 mois glissants à partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

Abonnements offrant 2 mois de transport gratuit (les 2 derniers de la période d'engagement). Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique sur 10 mois sans frais supplémentaires.

PASS'Jeunes : Abonnement valable 5 ans à compter de la délivrance ou du renouvellement du titre jusqu'au 31 juillet de l'année en cours. À demander auprès de sa commune ou communauté de communes (renseignement en mairie à partir de juin).

PASS'Etudes : Abonnement « tout réseau » : accès illimité à toutes les lignes Varlib, toute l'année y compris les week-ends et pendant les vacances scolaires (hors TAD).

POINTS DE VENTE :

Dans les gares routières du département, chez les transporteurs, par Internet sur l'e-boutique du site : www.varlib.fr

Les billets à l'unité et les billets 10 voyages sont vendus en embarqué.

Les abonnements annuels sont en vente sur le site www.teleservices.var.fr. Vous pouvez choisir de régler mensuellement ce PASS par prélèvement automatique en allant à la Gare Routière de Toulon.

Cette démarche est également possible par correspondance en envoyant le formulaire complété avec les pièces demandées à l'adresse suivante :

Gare routière de Toulon

Boulevard Tessé - 83000 TOULON

Tél : 04 94 24 60 00

Ouverture du lundi au samedi de 6h à 19h, le Dimanche de 8h30 à 19h.

DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF

CARTE ZOU ! Etudes

Bénéficiez sur votre trajet domicile-études, d'un nombre illimité de voyages en TER sur la région PACA et de 50% de réduction sur tous vos autres trajets en région PACA.

Comment se procurer la carte ZOU ! Études

Vous possédez déjà une carte billettique

A partir du 1^{er} août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix, fournissez les pièces justificatives :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ou passeport ou carte de séjour
- 1 certificat de scolarité de pour l'année scolaire concernée 2016/2017 (à partir du 13 octobre 2015, seuls les certificats officiels délivrés par les établissements),
- 1 justificatif de domicile et (une attestation d'hébergement de moins de 3 mois si hébergé)
- 15 € d'ouverture de droits

Le vendeur chargera le produit pour l'année scolaire 2015/2016.

Vous ne possédez pas encore de carte billettique

Vous pouvez obtenir le formulaire complet de demande de la carte billettique soit au guichet d'une gare SNCF soit en le téléchargeant sur le site de la SNCF.

A partir du 1er août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix muni du formulaire de demande, 1 photo d'identité récente couleur et aux normes avec nom et prénoms au verso, 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité, 1 justificatif de domicile et une attestation d'hébergement (si hébergé) de moins de 3 mois, 1 certificat de scolarité de l'année en cours 2015/2016 et 15 € d'ouverture de droits.

<http://www.sncf.com/fr/trains/ter>

<http://www.ter.sncf.com/paca/>

EN TAXI :

24H sur 24, 7 jours sur 7, au 04 94 93 51 51

Il existe neuf stations de taxis dans lesquelles vous pouvez vous rendre. Vous êtes sûr d'y trouver un taxi aux heures de bureau.

- Gare SNCF - Place de la liberté - Place Monsenerque - Boulevard de Bazeilles - Bon rencontre (av. du Général Brosset) - Place Mermoz - Hôpital Ste Musse (Av. Ste Claire Deville - Angle du Bd de Ste Anne et de l'avenue de la victoire - Gare maritime (à l'intérieur devant le hall des arrivées).

La nuit, seulement 3 stations sont opérationnelles :

- La Gare SNCF
- Place de la Liberté
- Place Monsenerque.

<http://www.taxis-region-toulonnaise.fr/fr>



EN AVION :

Toulon est desservi par l'Aéroport International Toulon-Hyères. Situé à proximité de l'autoroute, l'Aéroport International Toulon-Hyères est distant d'environ 20 minutes du centre de Toulon.

8 compagnies desservent les aéroports de Paris Orly (Air France), Londres City (Cityjet), Londres Stansted (Ryanair), Brest, Bruxelles (Jetairfly), Rotterdam (Transavia) et enfin, Ajaccio et Bastia (Air Corsica), Bournemouth (Flybe), Tunis (Tunisair Express), Bordeaux (Volotea).

Plus de renseignements sur le site de l'aéroport : www.toulon-hyeres.aeroport.fr

EN BATEAUX :

Dans l'agglomération avec le Réseau Mistral

Le Réseau Mistral est le 1^{er} réseau maritime de France. Comptant 12 vedettes, le Réseau Mistral, qui gère les transports en commun de l'agglomération toulonnaise, propose quotidiennement une centaine de départs de bateaux-bus et accueille chaque année de nombreux passagers sur ses 3 lignes maritimes :

- Toulon-St Mandrier
- Toulon-La Seyne
- Toulon-Tamaris-Les Sablettes

Tarif : 1 voyage maritime = 2 €

Station maritime de Toulon

Quai Cronstadt
83000 TOULON
Tél. 04 94 03 87 03

Pour la Corse

Le port du Levant est aussi un haut lieu de transit pour les voyageurs en provenance ou à destination de la Corse.

La compagnie Corsica Ferries dessert la Corse depuis le port de Toulon :

CORSICA FERRIES

2, avenue de l'Infanterie de Marine
83000 TOULON

Tél. 08 25 09 50 95 (0,15 €/min)



ferries

MEGA EXPRESS FIVE

LOU PICHON

TOULON

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr



étudier
à Toulon



Se distraire Se cultiver

SE CULTIVER 123

Bibliothèques et Médiathèques municipales / Musées toulonnais /
Salles de spectacle / Un « PASS » pour la culture

FAIRE DU SPORT 126

Piscines / Disciplines sportives

SE DISTRAIRE 128

Cinémas / Parcs et Jardins / Soirées étudiantes

**étudier
à Toulon**

BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES

La bibliothèque du centre-ville

113, boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.81.20

La médiathèque du Port Marchand

Avenue de l'Armée d'Afrique
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.33.35

La médiathèque de Sainte Musse

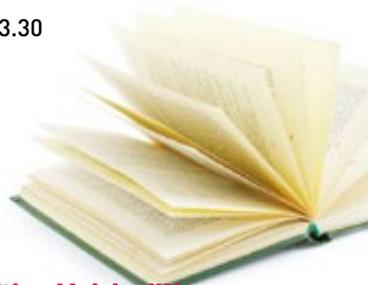
1624, vieux chemin de Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.36.47.98

La médiathèque du Pont-du-Las

447, avenue du XV^{ème} Corps
83200 TOULON
Tél. section Jeunesse : 04.94.36.36.52
Tél. section Adultes : 04.94.36.36.53
Tél. espace d'Expositions et d'Animations :
04.94.36.36.59

La médiathèque de la Roseraie

43, boulevard de la Roseraie
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.13.30



MUSEES TOULONNAIS

Musée d'Art

113, bd Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.81.01

Musée des Arts Asiatiques

169, littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.83.10

La Maison de la Photographie

Place du Globe, Rue
Nicolas Laugier
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.07.59

Hall d'exposition Mairie d'Honneur

Quai Cronstadt
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.31.80

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var

737, Chemin du Jonquet
83200 TOULON
Tél. 04.83.95.44.20

Musée d'Histoire de Toulon et sa Région

10, Rue Saint Andrieu
& 91, Cours Lafayette
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.11.07

MUSEES TOULONNAIS (suite)

L'Hôtel des Arts

236, Boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. : 04.94.91.69.18

Le Musée de la Marine

Place Monsenergue, Quai de Norfolk
83000 TOULON
Tél. : 04.22.42.02.01

Mémorial du Débarquement

Voie Communale, Sommet du Faron,
83200 TOULON
Tél. : 04.94.88.08.09

SALLES DE SPECTACLE

Consultez les sites internet des différents lieux culturels pour connaître leurs programmations.

Opéra de Toulon Provence Méditerranée

Etablissement public de coopération
culturelle Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON
Tél. 04 94 93 03 76 - Fax 04 94 09 30 29
contact@operadetoulon.fr
www.operadetoulon.fr
Billetterie : 04.94.92.70.78
billetterie@operadetoulon.fr

Théâtre Liberté

Grand Hôtel - Place de la Liberté
83000 TOULON
Téléphone réservations : 04 98 00 56 76
contact@theatreliberte.fr
www.theatre-liberte.fr

Zénith Oméga et Oméga live

Boulevard Commandant Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04 94 22 66 77
www.zenith-omega-toulon.com

Café Théâtre de la Porte d'Italie

Porte d'Italie, Place Armand Vallé
83000 TOULON
Tél. 04 94 92 99 75

Châteauvallon

Centre National de Création
et de Diffusion culturelles
795, chemin de Châteauvallon
83190 OLLIOULES CEDEX
Tél. 04 94 22 74 00
www.chateauvallon.com

Espace Comedia

10, rue Orvès
83052 Toulon Cedex
Tél. 04 94 42 71 01
www.espacecomedia.com

UN "PASS" POUR LA CULTURE

Avec le Pass Culture +, vos loisirs ne connaissent pas la crise !

La Région vous offre 50 € de chèques pour acheter des livres, des places de ciné ou de concert.

Objectif ?

Élargir et faciliter votre accès à la culture.

Comment ?

Grâce à 4 chèques de 7 € pour acquérir des livres, 4 chèques de 4 € pour aller au cinéma et 1 chèque de 6 € pour assister à un spectacle (théâtre, musique, danse, cirque...).

Pour qui ?

Lycéens (y compris des EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté), apprentis, étudiants boursiers, jeunes suivis par une mission locale, placés en IME (Instituts médico-éducatifs) ou ITEP (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), inscrits à l'École de la Seconde chance, volontaires en Service civique ou en Service civique européen en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour toute demande d'information, un Numéro Vert est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h : 0 800 01 70 00 (appel gratuit depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique)

<http://generation.regionpaca.fr/index.php/site/dispositif/15>



STADES

Stade Saurin

Avenue Edouard Herriot
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.23.80

Stade Mercheyr

Avenue Aristide Briand
83000 TOULON
Tél. 04 94 62 56 84

Stade Félix Mayol

Rue Dutasta
83000 TOULON
Tél. 04 94 41 08 10

Stade Jean-Alex Fernandez

Boulevard Jules Michelet
83000 TOULON
Tél. 04 94 41 10 65

Stade de la Casa d'Italia

Avenue Des Routes
83000 TOULON
Tél. 04 94 31 45 98

Complexe sportif Léo Lagrange

Avenue René Cassin
83000 TOULON
Tél. 04 94 93 64 93

Stade de la Beaucaire

Avenue Albert Camus
83000 TOULON
Tél. 04 94 91 66 78



STADES (suite)

Stade Daniel Meggiolaro

Chemin Belle Visto
83000 TOULON
Tél. 04 94 24 35 71

Stade Abbé Sasia

57, chemin du Temple
83000 TOULON
Tél. 04 94 89 37 16

Stade Bon Rencontre

3, Avenue Aristide Briand
83200 TOULON
Tél. 04 94 24 01 90

Stade Albert Estublier

Chemin de La Barre
83000 TOULON
Tél. 04 94 46 52 91

PISCINES

Stade nautique du Port Marchand

Allées de l'armée d'Afrique
83000 TOULON
Tél. 04 94 36 36 85

Piscine Léo Lagrange

Avenue René Cassin
83000 TOULON
Tél. 04 94 27 17 23

Piscine des Pins d'Alep

163, chemin de Moneiret
83000 TOULON
Tél. 04 94 62 08 81
Coordonnées téléphoniques du Gymnase :
Tél. : 04.94.22.41.77

DISCIPLINES SPORTIVES

Un guide des pratiques sportives a été élaboré par TPM.

Vous trouverez sur ce site toutes les informations :

www.tpm-agglo.fr/sport/article/guide-sports



CINEMAS

Pathé Liberté

265 Boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-liberte/

Le Royal

2 Rue du Docteur Jean Bertholet
83000 TOULON
www.cineroyaltoulon.com/#

PARCS ET JARDINS

Jardin d'acclimatation

Littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON

Jardin Alexandre 1^{er}

Boulevard Général Leclerc
83000 TOULON

Parc du Pré Sandin

Avenue Amiral Daveluy-Briancourt
83000 TOULON

Parc des oiseaux

Boulevard Paban
83200 TOULON

Parc de la Tour Royale

Avenue de la Tour Royale
83000 TOULON

Parc de Sainte Musse

Boulevard des Amaris
83000 TOULON

Parc des Cèdres

Rue Félix Mayol
83200 TOULON

Parc plages du Mourillon

Littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON

Parc des Lices

Avenue de la Victoire
83000 TOULON

Jardin Renouf

Rue David
83200 TOULON

Parc de la Florane

Rue Bonfante
83200 TOULON

Jardin de Claret

Avenue de Claret
83000 TOULON

Square de Broglie

Avenue de la Victoire
83000 TOULON

Parc Raoulx

Allée Dr Raoulx
83000 TOULON

PARCS ET JARDINS (suite)

Square Abbé Dhamar

Boulevard Desaix
83000 TOULON

Square Girolami

Avenue Marc et Yvonne Baron
83000 TOULON

Jardin Toucas

Littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON

Jardin Melpomène

Rue Melpomène
83000 TOULON



SOIRES ETUDIANTES

Soirées et week-ends d'intégration sont l'occasion, pour les nouveaux étudiants, de se familiariser avec leur établissement et de s'intégrer dans la communauté étudiante. Face à certaines dérives et aux pratiques du bizutage qui subsistent encore, des actions de prévention, d'information et d'accompagnement ont été mises en place afin de protéger les étudiants.

A noter, la création d'un numéro d'appel dans chaque rectorat :

Numéro vert du Rectorat de Nice 0800 53 72 51

SAM , le capitaine de soirées

Chaque fois que des jeunes sortent en groupe, ils choisissent parmi eux un capitaine de soirée qui ne boira pas d'alcool pour pouvoir raccompagner les autres en toute sécurité.

Pour être capitaine de soirée, il faut :

- être titulaire du permis de conduire
- ne pas avoir consommé d'alcool
- et dans l'idéal : avoir été désigné en groupe, avant de démarrer la soirée.

www.preventionroutiere.asso.fr/Nos-actions/Nos-domaines-d-actions/Sam-le-capitaine-de-soiree

Mieux accompagner les organisateurs de soirées

Pour chaque événement festif, les règles de sécurité et de prévention des risques doivent être appliquées. Il faut :

- renforcer le dialogue entre la gouvernance des établissements et les associations étudiantes qui organisent des soirées ou des week-ends d'intégration
- mieux accompagner les organisateurs de ces soirées (législation relative aux débits de boissons, à la vente d'alcool et à l'ivresse publique, déclarations préalables auprès des mairies, des préfectures, de la SACEM, etc)
- se rapprocher des organismes compétents en matière de sécurité (pompiers, Croix Rouge par exemple) et de prévention de la santé (SUMPPS, mutuelles étudiantes, sécurité routière, etc).
- Il est souhaitable que les événements festifs (qu'ils se déroulent à la rentrée universitaire ou en cours d'année) fassent l'objet d'une déclaration succincte par les organisateurs auprès des présidents d'université ou des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.







étudier à Toulon

GUIDE DE L'ÉTUDIANT
Ville de Toulon > www.toulon.fr 

ADMINISTRATIONS

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83000 TOULON
Tél. 04.94.36.30.00
www.toulon.fr

Conseil Départemental du Var

390, Avenue des Lices
CS 41303 - 83000 TOULON
Tél. 04.83.95.00.00
www.var.fr

Office du Tourisme de TPM

334, Avenue de la République
83000 TOULON
Tél. 04.94.29.46.61
www.tpm-agglo.fr

Office du Tourisme de Toulon

12 Place Louis Blanc
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.53.00
www.toulontourisme.com

Préfecture du Var

Boulevard du 112^e
Régiment d'Infanterie
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.83.83
www.var.gouv.fr

SECURITE

Numéros d'Urgence

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
(112 depuis un mobile)
- Numéro d'appel unique
européen pour accéder
aux services d'urgences,
valable dans l'Union
Européenne : 112
- Service aux
malentendants : 114
- Accueil sans abri : 115
- Allo Enfance maltraitée : 119
- Enfant disparu : 116 000
- Violences Femmes infos
(appel anonyme et gratuit) :
39 19

Santé

- Service aux
malentendants : 114
- Pass santé + Prévention-
Contraception Régional
Provence-Alpes-Côte-
d'Azur : 04 88 73 80 00
generation.regionpaca.fr

Commissariat Central de Police

1, Rue du Commissaire
Morandin
83076 TOULON
Tél. 04.98.03.53.00

Police Municipale

Place Louis Pasteur
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.37.38

Gendarmerie

3, rue Vincent Allègre
83000 TOULON
Tél. 04.94.89.49.52

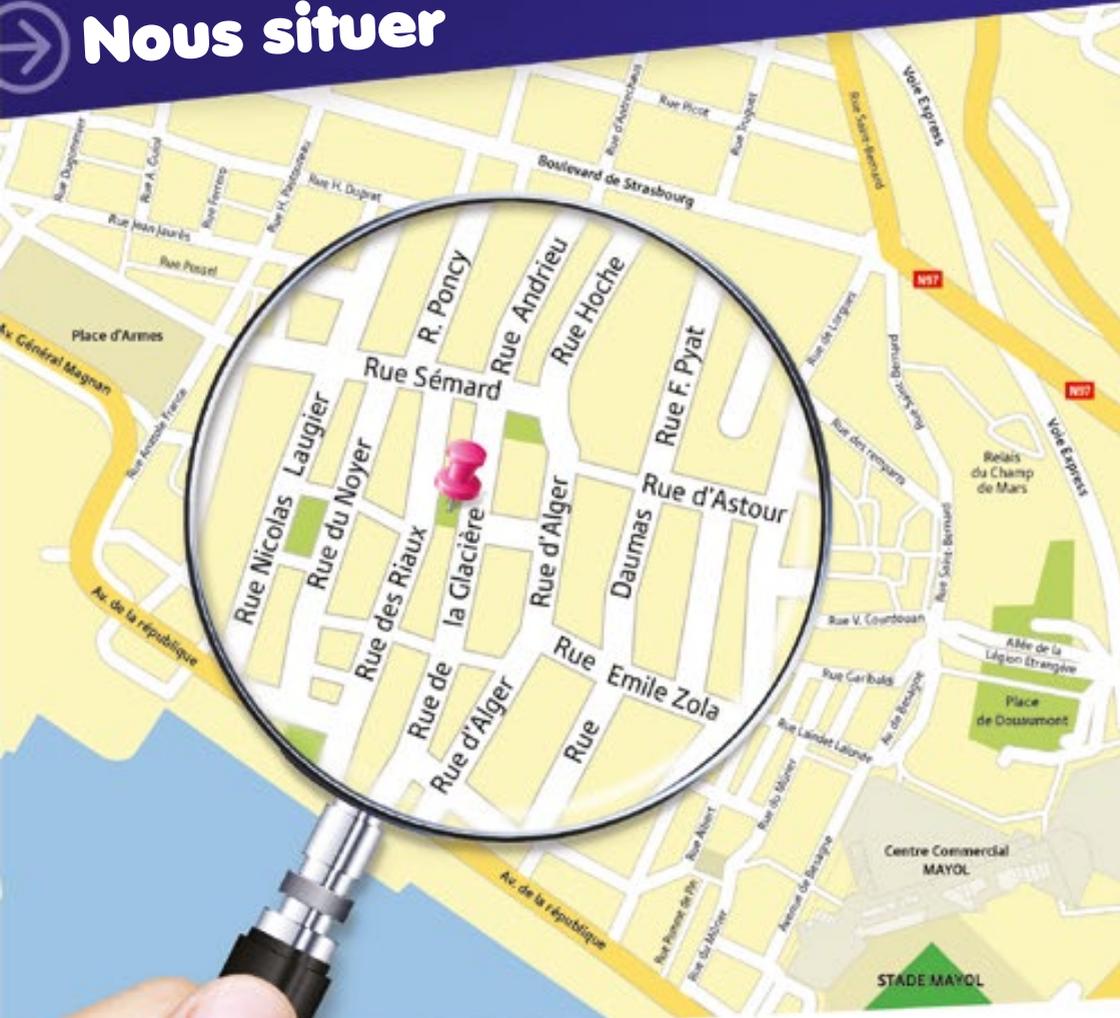
Service Municipal des Objets trouvés

Place Louis Pasteur
38000 TOULON
Tél. 04.94.36.37.32

Maison de Justice et du Droit

Place Besagne
83000 TOULON
Tél. 04.94.87.14.60

➔ Nous situer



Maison de l'Étudiant

Service Municipal

Place Baboulène - 3 à 7 rue de la Glacière
83000 TOULON

TÉL. 04 83 16 65 20

maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Fermetures les 3 premières semaines d'août et entre Noël et le jour de l'an.

GUIDE DE L'ÉTUDIANT
Ville de Toulon > www.toulon.fr

étudier
à Toulon

étudier à Toulon



Maison de l'Étudiant

Service Municipal

Place Baboulène - 3 à 7 rue de la Glacière
83000 TOULON

Tél. 04 83 16 65 20

maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermetures les 3 premières semaines d'août et entre Noël et le jour de l'an.



plus
D'INFOS

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011

© 2011